



# SIVOM DU CANTON D'AGDE



## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

Réalisé par la direction administrative du SIVOM, il a été adopté en séance du comité syndical, en date du 12 juin 2025.



## **PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

- 03** - Le mot de la Présidente
- 04** - Le syndicat
- 05** - Les communes fondatrices
- 06** - Les communes adhérentes
- 07** - Les communes adhérentes (suite)
- 08** - Les communes adhérentes (suite)
- 09** - Les compétences exercées, les mutualisations de matériels
- 10** - La répartition des services
- 11** - Les ressources humaines
- 12** - Le comité syndical en 2024
- 13** - Le comité syndical en 2024 (suite)
- 14** - Le bilan financier 2024 de l'administration générale (section de fonctionnement)

## **FOURRIÈRE ANIMALE (BIPA)**

- 15** - La présentation générale, les communes adhérentes, les tarifs
- 16** - L'état des captures, l'évolution des captures
- 17** - les dépôts de la B.S.V.P. d'Agde, les adoptions, les euthanasies
- 18** - Le ramassage des animaux morts, les partenariats pour les campagnes de stérilisation des chats
- 19** - La cause animale
- 20** - Les actualités du service
- 21** - Les actualités du service (suite)
- 22** - Le bilan financier 2024 (section de fonctionnement)

## **LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS D'ENLÈVEMENT**

- 23** - La présentation générale, les communes adhérentes, les tarifs
- 24** - Les interventions réalisées
- 25** - L'évolution de la demande
- 26** - Zoom sur quelques interventions
- 27** - Le bilan financier 2024 (section de fonctionnement)

## **LE CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'AGDE**

- 28** - La présentation générale, la répartition et les taux de participation

## **LES MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS**

- 29** - Les cinémomètres et le sonomètre, le redresse-poteaux, les modalités d'utilisation
- 30** - Les nouvelles acquisitions validées

## **LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX**

- 31** - Les investissements réalisés en 2024
- 32** - Les délibérations du comité syndical
- 33** - Le compte administratif 2024
- 34** - Les participations des communes au titre de l'exercice 2024
- 35** - L'évolution des participations de 2019 à 2024
- 36** - Nous contacter





*Chers collègues,*

*Alors que vous venez de recevoir le dernier bilan d'activités du mandat, il me tient à cœur de revenir sur les années que nous avons traversées ensemble au sein du SIVOM.*

*Ce fut un mandat marqué par l'engagement de tous, la solidarité intercommunale et la volonté commune d'améliorer le quotidien de nos concitoyens et de nos amis à 4 pattes par une réelle politique de protection animale.*

*Nous avons dû faire face aux fortes contraintes sanitaires et économiques du début de mandat ce qui nous a empêché de réaliser le refuge au sein de la fourrière animale. Le dossier est en cours, il est à achever et j'espère qu'il verra le jour au prochain mandat.*

*Il a fallu maintenir le cap en faisant preuve d'adaptabilité. Nous avons réalisé des investissements structurants comme la réfection du logement du responsable de la BIPA, un véhicule de la fourrière animale ainsi que les travaux de mise en sécurité de la fourrière, et dernièrement l'achat d'une grignoteuse permettant d'effacer les peintures routières.*

*Je tiens à vous remercier, chacun de vous, pour votre engagement, votre présence qui ont permis des échanges fructueux lors de nos réunions.*

*Je veux aussi remercier l'ensemble des agents du SIVOM qui ont largement contribué à cette dynamique. Leur engagement a été la clé de nos réussites. Qu'ils trouvent, ici, toute ma gratitude, chacun individuellement.*

*Merci à toutes et à tous pour la confiance que vous m'avez accordée un jour de juillet 2020...*

*Bien cordialement.*

*Véronique SALGAS*





## PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Le syndicat

Accusé de réception en préfecture  
034-213403322-20250731-2025-07-31-1b-DE  
Date de réception préfecture : 07/08/2025

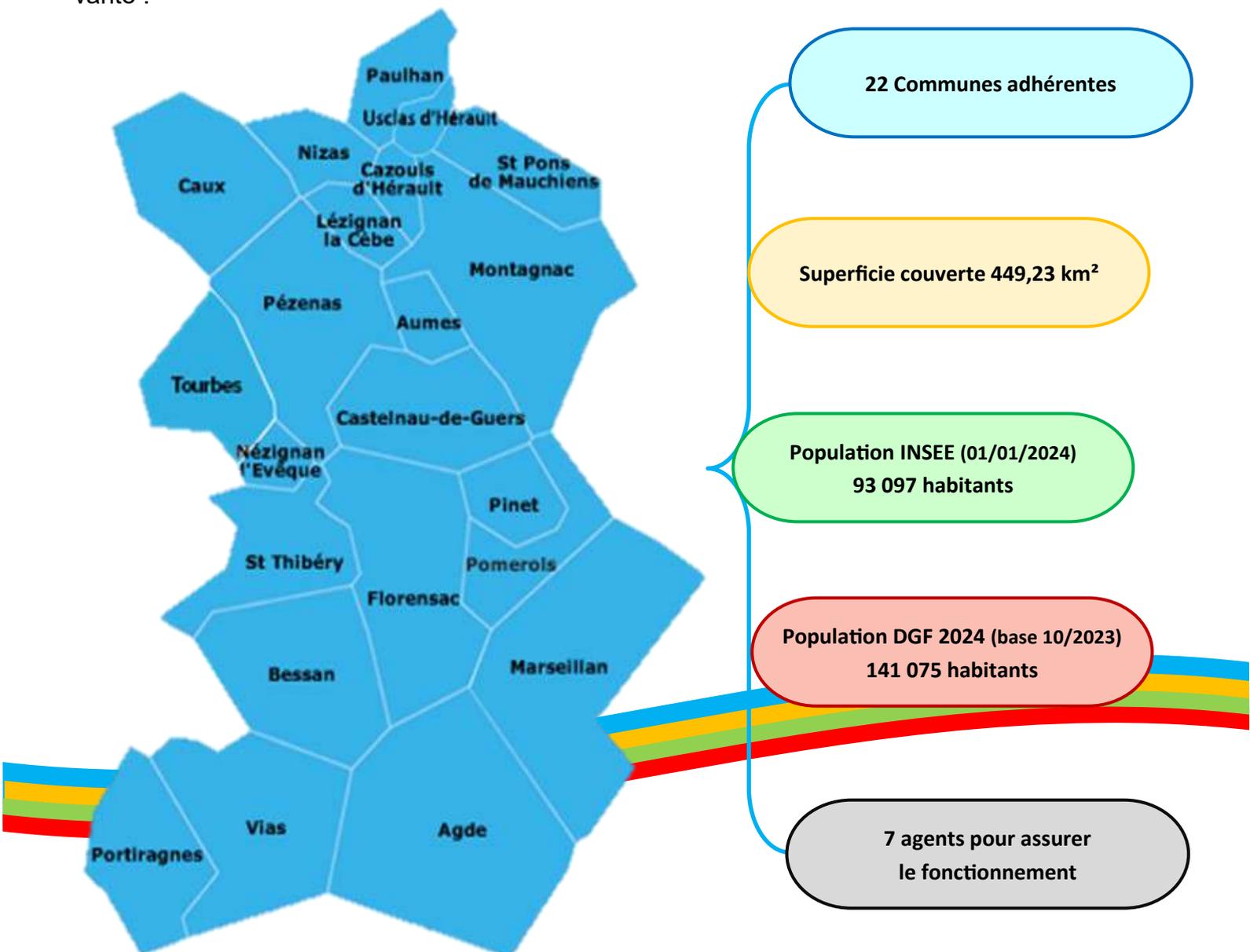
Le SIVOM du canton d'Agde (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) est né par arrêté préfectoral, en date du 20 février 1984, à l'initiative des villes d'Agde, Bessan, Marseillan et Vias pour mener des actions de valorisation en commun.

Au fil des ans le syndicat s'est transformé en « syndicat à la carte » afin de permettre aux communes membres d'adhérer aux différents services en fonction de leurs besoins. Les principaux domaines de compétences exercés concernent la fourrière animale et la brigade d'enlèvement des tags.

Pour répondre à une logique de partage de coût d'investissement et de fonctionnement des villes partenaires, le SIVOM intervient également dans l'achat et la gestion de matériels mutualisés à leurs demandes.

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 impose aux établissements publics et syndicats intercommunaux, l'élaboration d'un rapport d'activités destiné à informer les élus et les administrés des communes affiliées sur l'ensemble des actions réalisées, leurs objectifs, leurs coûts et leurs impacts. Ce document présente le fonctionnement des services, la gestion quotidienne des compétences et des mutualisations de matériels en charge de la collectivité pour l'année de référence.

En 2024, le secteur d'intervention du SIVOM du Canton d'Agde se présente de la manière suivante :



## AGDE



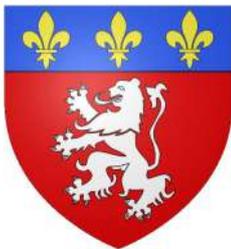
**Maire** : Gilles D'ETTORE jusqu'à mai 2024  
Sébastien FREY depuis juin 2024

**Population 2024** : INSEE 29.504 habitants  
DGF 10/2023 63.068 habitants

**Adresse** : Hôtel de Ville  
Rue Alsace Lorraine - CS 20007  
34306 Agde Cedex

**Tél.** : 04 67 94 60 00

## BESSAN



**Maire** : Stéphane PÉPIN-BONET

**Population 2024** : INSEE 5.648 habitants  
DGF 10/2023 5.874 habitants

**Adresse** : Hôtel de Ville  
Place de la mairie - 34550 Bessan

**Tél** : 04 67 00 81 81

## MARSEILLAN



**Maire** : Yves MICHEL

**Population 2024** : INSEE 7.751 habitants  
DGF 10/2023 14.167 habitants

**Adresse** : Hôtel de Ville  
1 rue du Général de Gaulle - 34340 Marseillan

**Tél** : 04 67 77 97 10

## VIAS



**Maire** : Jordan DARTIER

**Population 2024** : INSEE 5.955 habitants  
DGF 10/2023 8.518 habitants

**Adresse** : Hôtel de Ville  
6 place des Arènes - 34450 Vias

**Tél** : 04 67 21 66 65

## AUMES



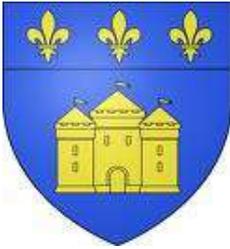
**Maire** : Jacques MONCOUYOUX

**Population 2024** :  
INSEE 515 habitants  
DGF 10/2023 558 habitants

**Adresse** : Hôtel de ville  
4 place de la Mairie - 34530 Aumes

**Tél** : 04 67 90 73 84

## CASTELNAU DE GUERS



**Maire** : Didier MICHEL

**Population 2024** :  
INSEE 1.233 habitants  
DGF 11/2022 1.568 habitants

**Adresse** : Hôtel de Ville  
11 place de la Mairie - 34120 Castelnau de Guers

**Tél** : 04 67 98 13 61

## CAUX



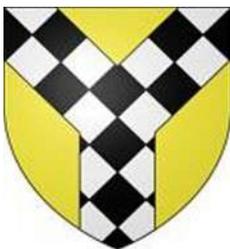
**Maire** : Jean-Charles DESPLAN

**Population 2024** :  
INSEE 2.677 habitants  
DGF 10/2023 2.767 habitants

**Adresse** : Hôtel de Ville  
1 place de la République - 34720 Caux

**Tél** : 04 67 98 40 09

## CAZOULS D'HÉRAULT



**Maire** : Henry SANCHEZ

**Population 2024** :  
INSEE 415 habitants  
DGF 10/2023 467 habitants

**Adresse** : Hôtel de Ville  
3 place de la Fontaine - 34120 Cazouls d'Hérault

**Tél** : 04 67 25 27 40

## FLORENSAC



**Maire** : Vincent GAUDY

**Population 2024** :  
INSEE 5.101 habitants  
DGF 10/2023 5.487 habitants

**Adresse** : Hôtel de Ville  
Parc Blay - Avenue Jean Jaurès - 34510 Florensac

**Tél** : 04 67 77 00 15

## LÉZIGNAN LA CÈBE



**Maire** : Rémi BOUYALA

**Population 2024** :  
INSEE 1.597 habitants  
DGF 10/2023 1.657 habitants

**Adresse** : Hôtel de Ville  
Rue de la Mairie - 34120 Lézignan la Cèbe

**Tél** : 04 67 98 13 68

## MONTAGNAC



**Maire** : Yann LLOPIS

**Population 2024** :  
INSEE 4.494 habitants  
DGF 10/2023 4.549 habitants

**Adresse** : Hôtel de Ville  
Place Emile Combes - 34530 Montagnac

**Tél** : 04 67 49 86 86

## NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE



**Maire** : Edgar SICARD

**Population 2024** :  
INSEE 1.796 habitants  
DGF 10/2023 1.953 habitants

**Adresse** : Hôtel de Ville  
1 rue du 4 septembre - 34120 Néziguan l'Évêque

**Tél** : 04 67 90 45 38

## NIZAS



**Maire** : Daniel RENAUD

**Population 2024** :  
INSEE 679 habitants  
DGF 10/2023 754 habitants

**Adresse** : Hôtel de Ville  
2 place du Griffon - 34320 Nizas

**Tél** : 04 67 25 15 59

## PAULHAN



**Maire** : Claude VALERO

**Population 2024** :  
INSEE 4.083 habitants  
DGF 10/2023 4.171 habitants

**Adresse** : Hôtel de Ville  
19 Cours National - 34230 Paulhan

**Tél** : 04 67 25 00 08

## PÉZENAS



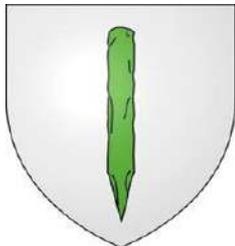
**Maire** : Armand RIVIERE

**Population 2024** :  
INSEE 8.035 habitants  
DGF 10/2023 8.669 habitants

**Adresse** : Hôtel de Ville  
6 rue Massillon - BP 73 - 34120 Pézenas

**Tél** : 04 67 90 41 00

## PINET



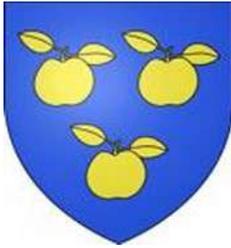
**Maire** : Nicolas ISERN

**Population 2024** :  
INSEE 2.028 habitants  
DGF 10/2023 2.147 habitants

**Adresse** : Hôtel de Ville  
Place Pierre Thieule - 34850 Pinet

**Tél** : 04 67 77 01 15

## POMÉROLS



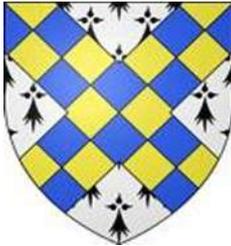
**Maire** : Laurent DURBAN

**Population 2024** :  
INSEE 2.191 habitants  
DGF 10/2023 2.454 habitants

**Adresse** : Hôtel de Ville  
Place de la Mairie - 34810 Pomérols

**Tél** : 04 67 77 03 32

## PORTIRAGNES



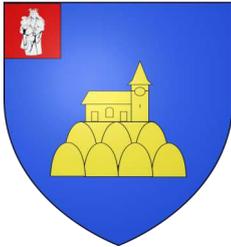
**Maire** : Gwendoline CHAUDOIR

**Population 2024** :  
INSEE 3.306 habitants  
DGF 10/2023 5.888 habitants

**Adresse** : Hôtel de Ville  
14 bd Frédéric Mistral - 34420 Portiragnes

**Tél** : 04 67 90 94 44

## ST-PONS DE MAUCHIENS



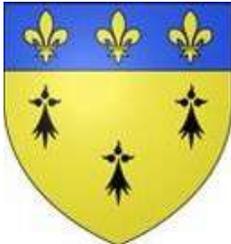
**Maire** : Christine PRADEL

**Population 2024** :  
INSEE 645 habitants  
DGF 10/2023 769 habitants

**Adresse** : Hôtel de Ville  
56 rue de la Garenne - 34230 Saint-Pons de Mauchiens

**Tél** : 04 67 98 70 72

## ST-THIBÉRY



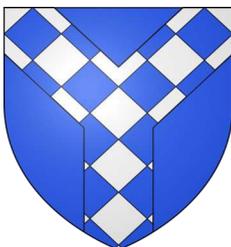
**Maire** : Jean AUGÉ

**Population 2024** :  
INSEE 3008 habitants  
DGF 10/2023 3.049 habitants

**Adresse** : Hôtel de Ville  
Place de la Mairie - 34630 Saint-Thibéry

**Tél** : 04 67 77 80 57

## TOURBES



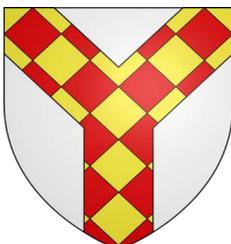
**Maire** : Lionel PUCHE

**Population 2024** :  
INSEE 1.992 habitants  
DGF 10/2023 2.065 habitants

**Adresse** : Hôtel de Ville  
Place de la mairie - 34120 Tourbes

**Tél** : 04 67 98 15 02

## USCLAS D'HÉRAULT



**Maire** : Christian RIGAUD

**Population 2024** :  
INSEE 444 habitants  
DGF 10/2023 476 habitants

**Adresse** : Hôtel de Ville  
1 place de la mairie - 34230 Usclas d'Hérault

**Tél** : 04 67 25 04 86

**FOURRIERE ANIMALE**



**située à Vias**

Participation  
sur la base  
de la population INSEE

**83.354 habitants**  
**20 communes**  
**adhérentes**

**ENLEVEMENT DES TAGS**



Participation  
sur la base  
de la population DGF

**133.798 habitants**  
**16 communes**  
**adhérentes**

**CENTRE DE SECOURS**



**Extension du centre  
d'Agde**

Participation sur la base  
du nombre d'interventions  
réalisées en 2023

**4.841 interventions**  
**3 communes**  
**concernées**

**Les mutualisations de matériels**

**CINEMOMETRE 1**



Type Ultralyte  
et sonomètre  
(acquis en 2010)

Participation sur la base  
de la population INSEE

**31.253 habitants**  
**9 communes**  
**adhérentes**  
(+ Pézenas  
uniquement sonomètre)

**CINEMOMETRE 2**



Type Laser 2  
(acquis en 2021)

Participation sur la base  
de la population INSEE

**25.445 habitants**  
**5 communes**  
**adhérentes**

**REDRESSE-POTEAUX**



(acquis en 2015)

Participation sur la base  
du nombre de communes

**Répartition**  
**à quotité égale**  
**communes adhérentes**  
**5 au 01/01/2024**  
**3 au 31/12/2024**



# PRÉSENTATION GÉNÉRALE - La répartition des services

réception en préfecture  
634 213 483 322-20250731-2025-07-31-1b-DE  
Date de réception préfecture : 07/08/2025

Aucune modification n'a été enregistrée au niveau des compétences exercées au cours de l'année de référence. Le service de la fourrière animale compte 20 communes adhérentes et la brigade d'enlèvement des tags dessert 16 communes. En ce qui concerne le centre de secours principal d'Agde, les emprunts contractés pour l'agrandissement de la caserne en 2007 intéresse les villes d'Agde, Marseillan et Vias.

Les mutualisations des cinémomètres n'ont pas évolué : le cinémomètre Ultralyte est utilisé par 9 communes et on dénombre 5 villes utilisatrices pour le Laser 2.

Le groupement du redresse-poteaux a subi des modifications suite à la sortie des villes d'Agde et de Marseillan qui se sont équipées chacune à titre individuel d'un appareil. Par ailleurs, suite au vieillissement du redresse-poteaux lié aux nombreuses interventions effectuées depuis son acquisition en 2015, ce dernier a été remplacé par un nouvel appareil qui a été financé entièrement par le SIVOM, en mars 2024.

En fin d'année, la répartition des adhésions aux différentes compétences et aux mutualisations de matériels se présente comme suit :

 <b>COMMUNES</b>	COMPÉTENCES EXERCÉES			MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS		
	Fourrière animale	Brigade d'enlèvement des tags	Centre de Secours Principal d'Agde	Cinémomètre Ultralyte (2010) et sonomètre	Cinémomètre Laser 2 (2021)	Redresse - poteaux (2015)
AGDE						**
BESSAN						
MARSEILLAN						**
VIAS						
AUMES						
CASTELNAU DE GUERS						
CAUX						
CAZOULS D'HÉRAULT						
FLORENSAC						
LÉZIGNAN LA CÈBE						
MONTAGNAC						
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE						
NIZAS						
PAULHAN						
PÉZENAS				*		
PINET						
POMÉROLS						
PORTIRAGNES						
TOURBES						
ST-PONS DE MAUCHIENS						
SAINT-THIBÉRY						
USCLAS D'HÉRAULT						
<b>Total par service</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>3</b>

\* La commune de Pézenas adhère uniquement à la mutualisation du sonomètre

\*\* Les villes d'Agde et de Marseillan ont quitté la mutualisation du redresse-poteaux en cours d'année



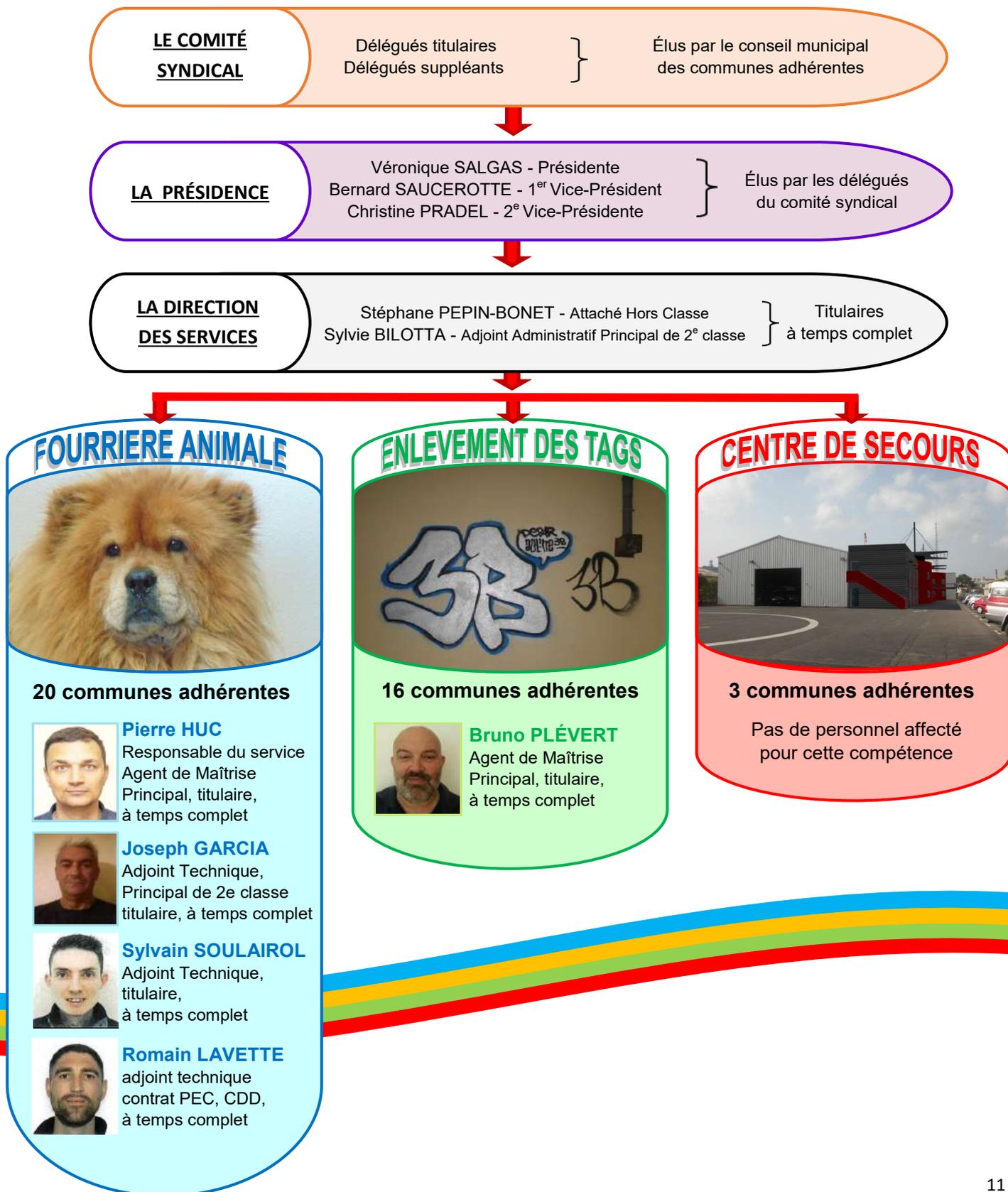
# PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Les ressources humaines

034-213403322-20250731-2025-07-31-1b-DE  
Date de réception préfecture : 07/08/2025

Au cours de l'année, certains changements sont intervenus au niveau du personnel du service de la fourrière animale :

- 1<sup>er</sup> janvier : M. Joseph Garcia a été promu au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe ; M. Sylvain Soulairol, Adjoint technique a quitté le statut de stagiaire suite à sa titularisation.
- 1<sup>er</sup> février : départ à la retraite de M. Jean-Louis Houles, Agent de maîtrise principal.
- 15 mars : intégration de M. Romain Lavette sous contrat Parcours Emploi Compétence pour une durée d'un an en remplacement de l'agent parti en retraite.

Au 31 décembre 2024, l'organigramme des élus et du personnel de la collectivité est structuré de la manière suivante :





# PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Le comité syndical en 2024

Agde réception en préfecture  
034-213403522-20250731-2025-07-31-1b-DE  
Date de réception préfecture : 07/08/2025

Après les élections municipales de 2020, les conseils municipaux des villes adhérentes ont désigné par délibérations leurs représentants au sein de l'assemblée délibérante du syndicat pour une durée de 6 ans. Les statuts du SIVOM déterminent le nombre de sièges attribués par ville en fonction de sa population INSEE. La clé de répartition arrêtée s'applique de la manière suivante : jusqu'à 3.999 habitants - 1 ; de 4.000 à 9.999 habitants - 3 ; à partir de 10.000 habitants - 5.

En 2024, le nombre de délégués titulaires n'a pas évolué, il s'élève à 40. Au cours de l'année, le comité syndical s'est réuni à 5 reprises : le 6 mars, le 10 avril, le 19 juin, le 3 octobre et le 11 décembre.

Suite aux modifications intervenues, en juin 2024, au sein du conseil municipal de la ville d'Agde, Mme Françoise



**AGDE**  
**Véronique SALGAS**  
Conseillère municipale  
Présidente du Sivom



**VIAS**  
**Bernard SAUCEROTTE**  
1<sup>er</sup> Adjoint  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
du Sivom



**ST-PONS-DE-MAUCHIENS**  
**Christine PRADEL**  
Maire  
2<sup>e</sup> Vice-Présidente  
du Sivom



**AGDE**  
**Louis BENTAJOU**  
10<sup>e</sup> Adjoint



**AGDE**  
**Jérôme BONNAFOUX**  
2<sup>e</sup> Adjoint



**AGDE**  
**Sébastien FREY**  
1<sup>er</sup> adjoint  
jusque mai 2024  
Maire  
depuis juin 2024



**AGDE**  
**Rémy GLOMOT**  
Conseiller municipal



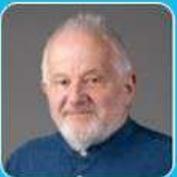
**AUMES**  
**Chantal DURAND**  
Conseillère municipale



**BESSAN**  
**André ALBERTOS**  
Conseiller municipal



**BESSAN**  
**Philippe MARIN**  
6<sup>e</sup> Adjoint



**BESSAN**  
**Joël ROUX**  
Conseiller municipal



**CASTELNAU DE GUERS**  
**Fabien MATÉO**  
Conseiller municipal



**CAUX**  
**Nicole SAUSSOL**  
2<sup>e</sup> Adjointe



**CAZOULS D'HÉRAULT**  
**Dominique LAMBIEZ**  
Conseiller municipal



**FLORENSAC**  
**Bernard TUYA**  
Conseiller municipal



**FLORENSAC**  
**Richard SÉGHIER**  
Conseiller municipal



**FLORENSAC**  
**Fabienne BENSIALI SARAZI**  
Conseillère municipale



**LÉZIGNAN LA CÈBE**  
**Nicolas BRIL**  
Conseiller municipal



**MARSEILLAN**  
**Jean-Claude ARAGON**  
5<sup>e</sup> Adjoint



**MARSEILLAN**  
**Louis GASC**  
Conseiller municipal



## PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Le comité syndical (suite)

034-213403322-20250731-2025-07-31-1b-DE  
Date de réception préfecture : 07/08/2025

MEMBRILLA déléguée suppléante a démissionné. Son remplacement par Mme Michèle TARDY a été validé le 3 octobre.

Le 19 juillet 2024, la direction du SIVOM a enregistré la démission de M. Jordan DARTIER, de ses fonctions de délégué titulaire et de 1<sup>er</sup> Vice-Président du syndicat. Le conseil municipal de la ville de Vias a délibéré pour modifier sa représentation qui se définit dorénavant comme détaillée ci-dessous :

- Délégués titulaires : M. Claude DAULIACH, M. Jacques BOLINCHES et M. Bernard SAUCEROTTE
- Délégués suppléants : Mme Sylvie MACEL, M. Roger GUERIN et Mme Carole MAUREL

Pour succéder à M. Jordan DARTIER, M. Bernard SAUCEROTTE a été élu 1<sup>er</sup> Vice-Président au premier tour, à la majorité absolue, par l'assemblée délibérante du SIVOM, le 3 octobre 2024.



MARSEILLAN  
Marc ROUVIER  
1<sup>er</sup> Adjoint



MONTAGNAC  
Philippe AUDOUI  
1<sup>er</sup> Adjoint



MONTAGNAC  
Jean-Luc GUIRAO  
3<sup>e</sup> Adjoint



MONTAGNAC  
Sabine TOKOTO  
7<sup>e</sup> Adjointe



NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE  
Gérard MARTINEZ  
Conseiller municipal



NIZAS  
Marie-Claude SEMPERÉ  
1<sup>re</sup> Adjointe



PAULHAN  
Bertrand ALEIX  
4<sup>e</sup> Adjoint



PAULHAN  
Hélène DAVIT  
5<sup>e</sup> Adjointe



PAULHAN  
Véronique LABORDA  
Conseillère municipale



PÉZENAS  
François CASTILLO  
Conseiller municipal



PÉZENAS  
Georges LOPEZ  
Conseiller municipal



PÉZENAS  
Xavier MOUTOU  
Conseiller municipal



PINET  
Nathalie BASTOUL  
1<sup>re</sup> Adjointe



POMÉROLS  
Thierry SICARD  
Conseiller municipal



PORTIRAGNES  
Philippe FAURÉ  
Conseiller municipal



SAINT-THIBÉRY  
Estelle OLIVE  
Conseillère municipale



TOURBES  
Pascal BOUISSEN  
Conseiller municipal



USCLAS D'HÉRAULT  
Christian RIGAUD  
Maire



VIAS  
Jacques BOLINCHES  
Conseiller municipal



VIAS  
Claude DAULIACH  
3<sup>e</sup> Adjoint

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

**DÉPENSES TOTALES : 176 084,39 €**

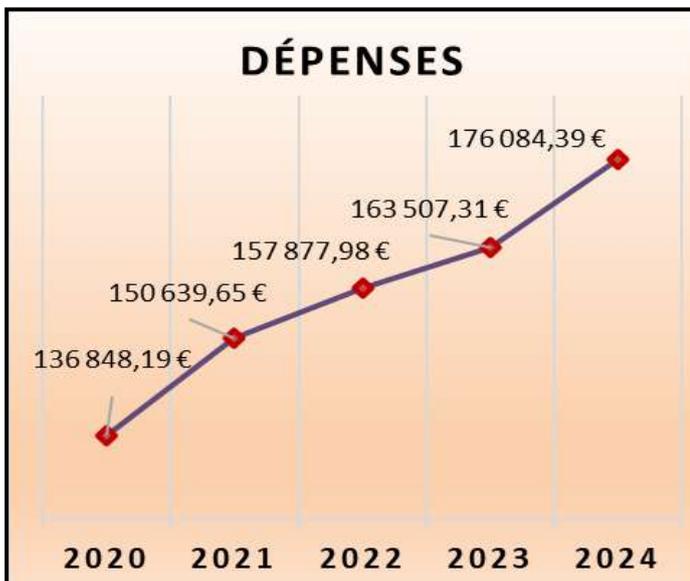
**RECETTES TOTALES : 0,00 €**

La ventilation des dépenses est la suivante :

Il n'y a aucune ventilation des recettes pour le service

Fournitures administratives	804,20 €
Location immobilière	8 395,24 €
Maintenance	10 728,52 €
Assurances multirisques	3 116,87 €
Fêtes et cérémonies	2 454,83 €
Frais d'affranchissement	243,57 €
Frais de télécommunication	422,51 €
Personnel + Charges	121 950,49 €
Indemnités des élus + charges	27 968,16 €

Autres produits exceptionnels	0,00 €
-------------------------------	--------



**HORAIRES D'OUVERTURE**

**du lundi au jeudi**  
**de 8h00 à 12h00**  
**et de 13h30 à 17h00 ;**  
**le vendredi**  
**de 8h00 à 12h00**  
**et de 13h30 à 16h30.**

### SYNTHÈSE

L'année 2024 de la partie administration générale, comprenant le siège du SIVOM, est depuis 2020 pris en charge par un nouveau mode de calcul intégrant toutes les communes. Les dépenses sont toutes à la hausse compte tenu des augmentations liées aux évolutions de carrière des agents (121.950,49 € en 2024 contre 114.682,68 € en 2023), des charges à caractère général, de la location du siège et de deux postes particulièrement sensibles. D'une part, la maintenance de nos matériels (extincteurs, informatique, photocopieuses...) passant de 9.942,48 € en 2023 à 10.728,52 €. Et d'autre part, la police d'assurance qui évolue de 2.971,71 € à 3.116,87 €. Sur ce poste, une évolution en 2025 est encore programmée.



## FOURRIÈRE ANIMALE (BIPA) - La présentation générale

Accusé de réception en préfecture  
034-213403322-20250731-2025-07-31-1b-DE  
Date de réception préfecture : 07/08/2025

Afin que les communes puissent se mettre en conformité avec le Code Rural qui prévoit que chacune d'elle, quelle que soit sa taille, doit disposer d'une fourrière pour mettre en sécurité les animaux trouvés en état de divagation sur le domaine public, le SIVOM du canton d'Agde a été désigné, en 1989 pour gérer cette compétence et créer la structure pour répondre à ce besoin.

Le site a été construit en limite de la réserve naturelle de Roque Haute sur la commune de Vias pour limiter les nuisances sonores et olfactives. Le chenil a une capacité d'une trentaine de chiens qui sont répartis dans 20 boîtes en attendant que leur propriétaire se manifeste ou qu'ils soient transférés vers une nouvelle structure d'accueil en vue d'une adoption.

En 2024, suite au départ en retraite d'un agent titulaire, la direction du SIVOM a décidé de recruter un agent sous contrat à durée déterminée, à compter du 15 mars, pour compléter l'équipe. Les 4 agents du service sont en charge des tâches journalières suivantes :

- les tournées planifiées, les interventions occasionnelles à la demande des municipalités adhérentes et des services de police et les aides matérielles ou techniques apportées dans le cadre des campagnes de stérilisation de chats ;
- la prise en charge des animaux capturés et les soins à leur apporter ;
- la recherche des propriétaires et la restitution des animaux après identification ;
- les propositions à l'adoption (au terme du délai légal de garde) et au besoin les transferts vers les associations de protection animale partenaires ;
- le nettoyage des locaux et du chenil, l'entretien des bâtiments et des terrains ;
- le ramassage des chiens et chats morts, sur la voie publique et éventuellement chez les particuliers (sous conditions).

Les évolutions des lois en matière de maltraitance et du bien être animal ont conduit la direction du SIVOM à prendre en compte ces nouveaux aspects dans l'accueil des animaux. Pour accompagner cette transition, la désignation du service a été modifiée. Le logo BIPA (BRIGADE d'INTERVENTION et de PROTECTION ANIMALE) a été adopté et il sera dorénavant apposé sur les véhicules de la fourrière animale lors des renouvellements.



### - Les communes adhérentes

En 2024, aucune nouvelle adhésion n'a été enregistrée. Le service dessert les 20 communes suivantes :

- AGDE
- BESSAN
- VIAS
- AUMES
- CASTELNAU DE GUERS
- CAUX
- CAZOULS D'HÉRAULT
- FLORENSAC
- LÉZIGNAN LA CÈBE
- NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE
- MONTAGNAC
- NIZAS
- PAULHAN
- PÉZENAS
- PINET
- POMÉROLS
- PORTIRAGNES
- SAINT-PONS DE MAUCHIENS
- SAINT-THIBÉRY
- USCLAS D'HÉRAULT



### - Les tarifs

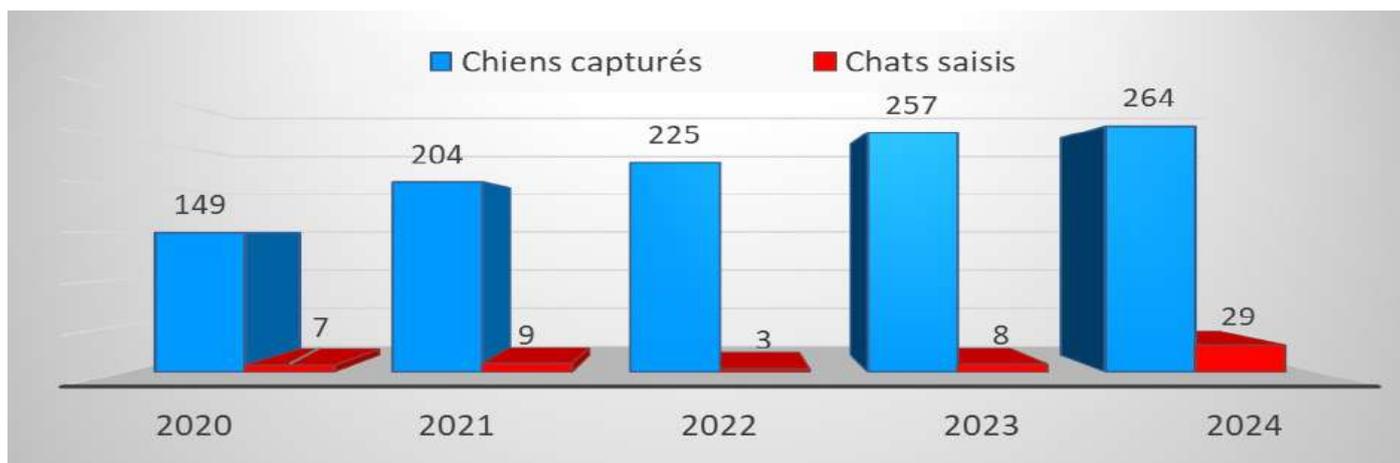
Conformément à la délibération du 14 décembre 2023, des nouveaux tarifs sont entrés en vigueur, dans le cadre de la régie de recette de la fourrière animale, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le coût des prestations est désormais facturé en fonction du barème suivant :

- Frais d'entrée	80,00 €
- Garde journalière à partir du 2 <sup>e</sup> jour	27,00 €
- Identification d'un animal	90,00 €
- Ramassage des animaux morts	100,00 €
- Enlèvement de chats (par animal)	30,00 €
- Prise en charge d'un animal à la demande d'une collectivité	750,00 €



Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	91	12
BESSAN	23	14
VIAS	38	
AUMES	4	
CASTELNAU DE GUERS	4	
CAUX	10	
CAZOULS D'HÉRAULT	1	
FLORENSAC	26	1
MONTAGNAC	6	
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	3	1
NIZAS	1	
LÉZIGNAN LA CÈBE	4	
PAULHAN	6	
PÉZENAS	26	1
PINET	5	
POMÉROLS	3	
PORTIRAGNES	6	
SAINT THIBÉRY	5	
SAINT PONS DE MAUCHIENS	1	
USCLAS D'HÉRAULT	1	
<b>TOTAUX</b>	<b>264</b>	<b>29</b>

## - L'évolution des captures



En 2024, le nombre de captures de chiens n'a quasiment pas évolué, il est de 264 contre 257 en 2023.

Cependant on peut noter une augmentation des captures de chats liée à une intervention particulière effectuée à la demande du secteur privé pour piéger des chats et des chatons qui créaient des nuisances dans un camping. Le tarif prévu, à cet effet, dans le cadre de la régie de recette de la fourrière animale a été appliqué.

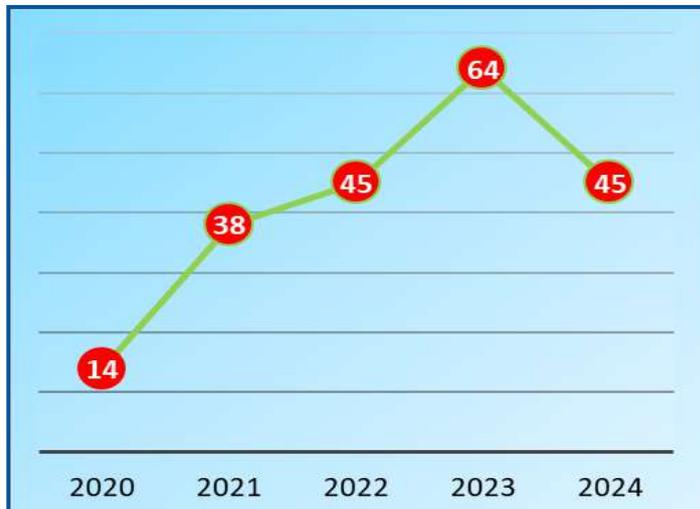
Les animaux déplacés ont été pris en charge par l'association agathoise « Le Chat Agathois » et par l'association « Terra Tao » située à Magalas pour être proposés à l'adoption.

L'engagement des communes en ce qui concerne les conventions avec les fondations (30 millions d'amis, Brigitte Bardot...) dans le cadre des campagnes de stérilisation de chats et d'identification ont été reconduites, cette année pour continuer à limiter la prolifération et contenir leur population.

## Les dépôts de la B.S.V.P. d'Agde

Pendant les heures de fermeture de la fourrière animale ainsi que les week-ends et les jours fériés, la brigade environnement de la ville d'Agde prend le relais sur tous les secteurs de la ville pour assurer la mise en sécurité des chiens errants sur le domaine public. En 2024, le nombre de dépôt effectué en fourrière dans les cages extérieures dédiées, à cet effet, est de 45.

Secteur de capture	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total par secteur
AGDE	2	1	7	3		3	12		1	2	3	2	36
CAP D'AGDE			1		1	2		1					5
GRAU D'AGDE						1		2					3
TAMARISSIERE					1								1
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>45</b>



### Les adoptions

En 2024, il a été comptabilisé 264 chiens entrés en fourrière (257 en 2023). Malgré, ce nombre important, la quotité proposée à l'adoption est en baisse 57 contre 62 en 2023 (-21,6 %). L'évolution des lois mises en place en matière de protection animale et les publications visibles sur les différents réseaux pour promouvoir l'importance de l'identification ont permis de restituer un grand nombre d'animaux à leur propriétaire.

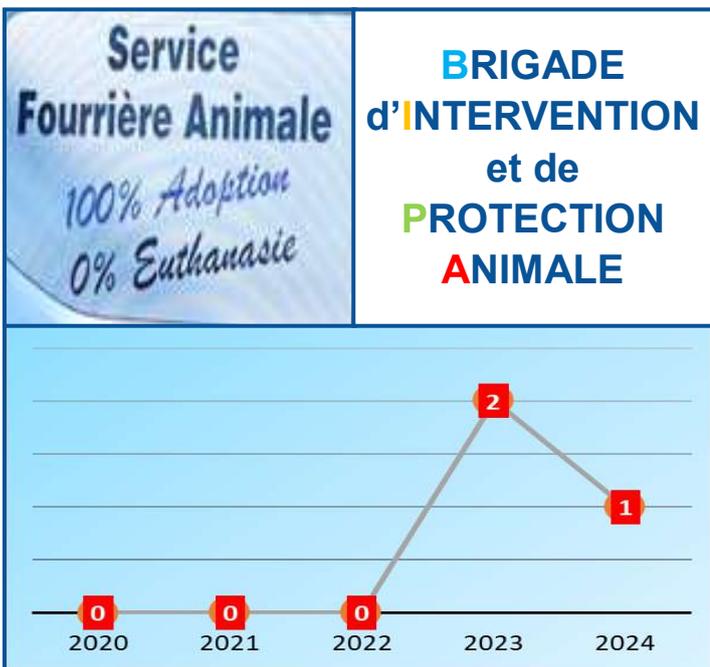
En ce qui concerne les chats, ils ne sont généralement pas capturés par le service depuis la mise en place des campagnes de stérilisation. Cependant, une intervention à titre onéreux a été programmée, à la demande du secteur privé, pour pallier aux nuisances engendrées. Leur déplacement vers des structures d'accueil a permis qu'ils soient identifiés et stérilisés en vue d'une adoption.

Structures d'accueil	Chiens	chats
SPA Villeneuve-lès-Maguelone	9	
Jamais Sans Mon Chien - Béziers	25	
MARINA un refuge pour Céret	6	
SPA - Perpignan - le Refuge (66)	3	
Refuge un gîte une gamelle - Perpignan	2	
APAVH - Brissac (34)	4	
Les petites pattes d'Agnès Feraud (26)	6	
Eco Sanctuaire d'Aiseirigh (23)	2	
TERRA TAO - Magalas		3
Le Chat Agathois		10
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>13</b>

### Les euthanasies

Les difficultés rencontrées dans le placement de certains chiens catégorisés afin qu'une solution alternative soit trouvée pour qu'ils pussent être proposés à l'adoption ont conduit la direction du SIVOM, suite à l'avis positif du vétérinaire sanitaire de la fourrière, à procéder à l'euthanasie d'un staff dangereux. Malgré toute l'attention qui lui a été portée pour l'éduquer et le sociabiliser, pendant plusieurs semaines, son comportement était resté très agressif envers ses congénères et l'humain.

En 2024, des animaux ont été déposés par les pompiers, en dehors des horaires d'ouverture de la fourrière, directement dans des cabinets vétérinaires conventionnés. Compte tenu de l'état sanitaire de certains d'entre eux et à l'initiative du praticien qui les a visité 3 euthanasies ont été pratiquées. Malgré les problèmes rencontrés, le SIVOM poursuit son engagement pour le « Zéro euthanasie ».





Depuis juin 2012, la fourrière animale est en charge du ramassage des chiens (- de 40 kgs) et des chats morts sur le domaine public. Les interventions sont réalisées sur demandes expresses et écrites des maires ou des policiers municipaux des communes adhérentes.

Les particuliers domiciliés dans les 20 villes desservies par la fourrière peuvent bénéficier également de cette prestation pour leur animal de compagnie moyennant un coût de 100,00 € à régler dans le cadre de la régie de recette du service.

En 2024, les enlèvements de chiens sont restés stables, avec un nombre de 10 (9 en 2023). Cependant, la prise en charge des chats décédés sur le domaine public a connu une nouvelle augmentation, 107 ont été comptabilisés contre 84 en 2023. Le service a également repris, dans le cadre des accords mis en place avec les associations et les vétérinaires conventionnés, la collecte, sur demande, des chats et chiens décédés dans leurs locaux. Sur l'année, la récupération de 103 chats supplémentaires a été comptabilisée : Agde 82, Vias 15 et Florensac 6.



Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	3	46
BESSAN		5
VIAS	4	21
AUMES		
CASTELNAU DE GUERS		1
CAUX		1
CAZOULS D'HÉRAULT		
FLORENSAC		4
MONTAGNAC		8
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE		1
NIZAS		
LÉZIGNAN LA CÈBE		1
PAULHAN	2	4
PÉZENAS	1	10
PINET		1
POMEROLS		
PORTIRAGNES		2
SAINT-THIBÉRY		
SAINT-PONS DE MAUCHIENS		1
USCLAS D'HÉRAULT		1
<b>Totaux</b>	<b>10</b>	<b>107</b>

## - Les partenariats pour les campagnes de stérilisation des chats

Comme chaque année, le responsable de la fourrière s'est tenu à la disposition des communes et des associations pour intervenir dans le cadre des conventions avec les différentes fondations (30 millions d'amis, Brigitte Bardot...) qui permettent d'identifier et de stériliser les chats errants à moindre coût. Les communes participent à hauteur de 50%. Ce dispositif permet de limiter la prolifération et de contenir leur population.

Sur demande des référents, les agents de la fourrière apportent un soutien technique qui consiste au piégeage, à la surveillance des cages et aux divers transferts vers les vétérinaires conventionnés avant que les chats soient remis sur site. Le service est également sollicité pour un soutien logistique qui se concrétise généralement par des prêts de cage.

En 2024, la fourrière est intervenu en soutien technique sur la commune de Cazouls d'Hérault. Six chats ont été capturés et stérilisés. L'association du chat Viassois Bessanais a bénéficié d'un soutien logistique.





Les agents de la fourrière en plus de leurs missions habituelles apportent régulièrement leur soutien technique et leur collaboration sur demande de certains services de l'état par réquisition de gendarmerie ou de police. Ils sont également amenés à travailler avec les avocats et les services de probation dans le cadre des incarcérations de propriétaires d'animaux.

Le service a également été sollicité, au cours de l'année, par un cabinet d'huissier, lors d'une saisie chez un particulier pour contenir les chiens pendant l'intervention qui a été menée en binôme avec la police municipale.

Le 28 mars 2024, le responsable du service, M. Pierre Huc, s'est rendu au commissariat d'Agde à la demande de Mme Vanessa B. nouvelle référente de la police nationale, sur la commune d'Agde, pour les affaires impliquant des animaux. Il a rejoint les agents de la Brigade Environnement de la ville ainsi qu'une personne enquêtrice pour la SPA afin d'assister à une réunion d'information concernant les enquêtes relevant du domaine de la protection animale.

Toutes ces personnes sont amenées à intervenir régulièrement dans ce cadre. Après avoir évoqué les dossiers en cours, le rôle et les modalités de fonctionnement de chaque intervenant a été défini afin d'optimiser la coopération des services lors des futures opérations.

Cet échange productif sera bénéfique pour les animaux afin que leur extraction soit le moins traumatisante possible. Ce rapprochement a permis au service d'intervenir sur une affaire, à plusieurs reprises, suite à des signalements de maltraitance. 20 chiens et 29 chats ont été saisis. Après avoir séjournés, quelques jours à la fourrière animale en attendant une solution pérenne et adaptée à leur situation, les animaux ont été transférés dans des refuges (SPA de Villeneuve les Maguelone, Chats Agathois...).

À la demande de Mme Solène Monnier, déléguée du Préfet chargée des QPV (Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville), le service est également intervenu dans le cœur historique de la ville d'Agde suite à une prolifération de chats aux abords des restaurants et des magasins de métiers de bouche. Cette situation engendrait de la maltraitance pour les animaux et de l'insalubrité pour les commerces. L'action a été menée en étroite collaboration avec l'association Les chats libres de Béziers qui a pris en charge les 17 chats capturés.



**Convention de mise à disposition du chenil en faveur de la cause animale**

Au cours d'un échange avec l'association Jamais Sans Mon Chien basée à Béziers, cette dernière a fait savoir à la direction du syndicat qu'elle était en recherche de solution de garde ponctuelle pour des chiens en cours d'adoption pour lesquels des familles d'accueil ne peuvent répondre.

Pour apporter une solution à cette sollicitation, Madame la Présidente a proposé de mettre à disposition des boxs du chenil de la fourrière selon les disponibilités et les possibilités établies par le SIVOM dans le cadre d'un partenariat mis en place avec l'association demanderesse. Elle a ajouté que ce dispositif pourrait être étendu par la suite à d'autres associations de protection animale, sur demande.

Lors de la réunion du comité syndical, du 10 avril 2024, les délégués ont validé, à l'unanimité, cette convention pour favoriser la visibilité et le placement de chiens en attente d'un transfert vers leur nouvelle famille adoptive. Cette initiative a été mise en place, à titre onéreux, pour compenser le nettoyage et l'alimentation des animaux. Ce qui permettra de générer un complément de recette pour la fourrière animale sans que le service n'en soit trop impacté. L'association est chargée d'assurer, par le biais de bénévoles, les promenades et devra prendre en charge les soins supplémentaires nécessaires, si besoin.

Une nouvelle étape franchie pour la fourrière animale du SIVOM afin d'assurer une transition en douceur pour des animaux en attente d'adoption.



**Nouvel aménagement pour le bien-être des animaux**

À la demande du responsable de la fourrière, la Présidente du SIVOM, a validé l'achat de canisses qui ont été fixées, en partie haute des boxs extérieurs du chenil, pour apporter de l'ombre afin que les chiens puissent s'aérer. Une installation effectuée par les agents du service, à moindre coût, pour rendre le séjour en fourrière des animaux plus serein.



**Accueil de stagiaires pendant la période estivale**

Régulièrement, la direction du SIVOM est sollicitée par des jeunes en réflexion sur leur futur choix de carrière. Les demandes concernent généralement la fourrière animale pour des stages d'immersion et d'observation.

Malgré le surcroît de travail pour les agents du service lié à l'affluence des touristes, la Présidente du SIVOM, Véronique Salgas, a souhaité poursuivre l'accueil des stagiaires, pendant la période estivale.

Ces incorporations sont généralement mises en place pour une durée de deux semaines pour découvrir le métier d'agent de fourrière animale. Ce passage dans le service permet aux jeunes de se projeter, plus sereinement, vers une filière professionnelle qui leur conviendra.



## Semaine Nationale du Chien

Dans le cadre de la seconde édition de la Semaine Nationale du Chien mise en place par la Centrale Canine, le samedi 28 septembre 2024 de 8h30 à 13h30, le service de la fourrière animale a participé à la Journée du Chien organisée par la ville d'AGDE au niveau du parking de la plage de la Tamarissière.

Lors de cette matinée, les propriétaires d'animaux ont pu obtenir des conseils en matière de comportement, de sociabilité et en ce qui concerne l'alimentation. Ils ont également pu échanger et partager sur les expériences vécues, au quotidien, avec leurs chiens.

Cette première manifestation a été ponctuée par une belle fréquentation du public.



## Le Service Jeunesse de la ville d'Agde en visite à la fourrière

Dans la matinée du mardi 22 octobre 2024, le responsable de la fourrière animale située à Vias, M. Pierre HUC, a accueilli le Service Jeunesse de la ville d'Agde.

Après une visite de la structure, les différentes missions du métier d'agent de fourrière ont été détaillées (l'entretien du site et du chenil, les soins apportés aux animaux, la restitution au propriétaire, les transferts vers des associations partenaires pour les propositions à l'adoption).

Les participants ont pu également bénéficier d'une présentation du matériel et des méthodes utilisées pour capturer les animaux sur la voie publique.



Ce moment partagé riche en échanges a été organisé à la demande de l'animatrice Enfance et Jeunesse de la ville d'Agde dans le cadre d'un Projet d'Engagement Citoyen, pour une sensibilisation à la cause animale mais aussi pour une découverte du métier d'agent de fourrière.

## Travaux de mise en sécurité du site

Depuis la construction de la fourrière sur la commune de Vias, en 1989, la clôture qui sécurise le périmètre de la structure avait fait l'objet, jusqu'à maintenant, de quelques réparations effectuées par les agents mais il devenait urgent de la remplacer.

A cet effet, la Société AGRIPAL Clôtures est intervenue pour enlever et évacuer l'ancien barrage. Des travaux d'élagage ont été entrepris par les deux équipes d'intervenants et par les agents du service. Cette opération était nécessaire avant de creuser les tranchées destinées à recevoir la base des piquets pour installer les plaques de grillage rigide pour fermer le périmètre du site aux intrus et pour éviter d'éventuelles fugues d'animaux lors des transferts.

Les espaces sécurisés autour de la fourrière sont utilisés, pour les promenades journalières qui permettent aux chiens d'évacuer le stress lié à l'enfermement. Ces travaux ont été validés par la direction pour contribuer au bien-être de ces derniers pour qu'ils puissent continuer à gambader sans être entravés, en toute sécurité.

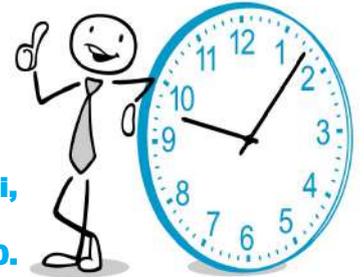


**SECTION DE FONCTIONNEMENT**
**DÉPENSES TOTALES : 191 600,28 €**
**La ventilation des dépenses du service est la suivante :**

Eau, assainissement	1 260,86 €
Electricité	7 236,75 €
Gaz	3 786,26 €
Carburant	9 055,51 €
Autres fournitures non stockées	2 211,79 €
Alimentation	934,94 €
Fournitures d'entretien	1 161,57 €
Fournitures de petits équipements	241,62 €
Habillement et vêtements de travail	778,96 €
Fournitures administratives	69,18 €
Entretien de terrains	736,82 €
Entretien, réparations bâtiments publics	592,34 €
Entretien matériel roulant	2 909,00 €
Entretien autres biens mobiliers	17,55 €
Maintenance	577,13 €
Assurances multirisques	1 893,71 €
Versements à des organismes de formation	378,00 €
Divers (vétérinaires)	7 456,37 €
Voyages déplacements et missions	160,30 €
Frais de télécommunication	1 120,37 €
Taxes Foncières	171,50 €
Personnel + Charges	148 849,75 €

**RECETTES TOTALES : 23 224,00 €**
**La ventilation des recettes du service est la suivante :**

Redevances et recettes	18 198,00 €
Remboursement de personnel	5 026,00 €


**HORAIRES  
D'OUVERTURE  
AU PUBLIC**
**du lundi au vendredi,  
de 9h00 à 12h00  
et de 14h00 à 17h00.**

**DÉPENSES**

**RECETTES**

**SYNTHÈSE**

L'année 2024 est hétérogène. En effet, si les charges de personnel baissent (en raison du remplacement d'un titulaire par un contrat PEC), les autres dépenses augmentent significativement. Ainsi, les frais de carburant passent de 5.134,98 € à 9.055,51 €. Le service est effectivement amené à se déplacer hors département pour permettre l'adoption d'animaux non pris en charge localement. Les honoraires vétérinaires augmentent légèrement de 6.560,10 € à 7.456,37 €. La bonne nouvelle de l'année 2024 est l'augmentation constante et importante des frais de garde des animaux. La régie de recettes a encaissé en 2024 la somme de 18.198,00 € contre 15.125,00 en 2023 et même seulement 12.948,49 € en 2022.



## BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - La présentation générale

Accusé de réception en préfecture  
034-213403322-20250731-2025-07-31-1b-DE  
Date de réception préfecture : 07/08/2025

La brigade d'enlèvement des tags a été créée, en mai 2009, pour répondre au besoin des communes qui étaient confrontées à une recrudescence de graffitis sur le domaine public. Le SIVOM a été désigné pour diriger les opérations liées à la création de la compétence pour pallier à ces incivilités.

Le syndicat a fait l'acquisition d'un véhicule utilitaire dans lequel il a été intégré une hydrogommeuse et un nettoyeur haute pression couplé à une chaudière pour produire de l'eau chaude. Pour optimiser l'utilisation du matériel, le service a été confié à un agent territorial recruté, à cet effet. Ce dernier a pu bénéficier d'une formation de base pour déterminer rapidement la technique de nettoyage, la plus adaptée, en fonction des supports à traiter.

Les décapages réalisés avec l'hydrogommeuse sont effectués dans le respect de l'environnement avec un abrasif naturel (sable spécifique) associé à de l'eau. Ces deux éléments sont propulsés grâce à de l'air comprimé à basse pression.

En complément de l'activité initiale, les référents des communes adhérentes peuvent contacter l'agent du service pour programmer des actions de nettoyage pour valoriser les monuments et le patrimoine public.

Certaines municipalités ont souhaité ouvrir le service au secteur privé, à titre gratuit. Les particuliers doivent se rapprocher de la mairie de leur lieu de résidence pour connaître les modalités, en vigueur.



### - Les communes adhérentes

En 2024, aucune nouvelle adhésion a été enregistrée. Le service intervient sur les 16 communes, suivantes :

- AGDE
- CASTELNAU DE GUERS
- FLORENSAC
- MARSEILLAN
- PÉZENAS
- POMÉROLS
- SAINT-THIBÉRY
- VIAS
- BESSAN
- CAZOULS D'HÉRAULT
- LÉZIGNAN LA CÈBE
- MONTAGNAC
- PINET
- PORTIRAGNES
- TOURBES
- PAULHAN



### - Les tarifs

Lors de la mise en place du service, un tarif a été créé pour les interventions réalisées chez des particuliers domiciliés dans les communes membres mais qui n'ont pas souhaité élargir la prestation au secteur public. Il est également appliqué dans les communes adhérentes au syndicat qui n'ont pas rejoint cette compétence.

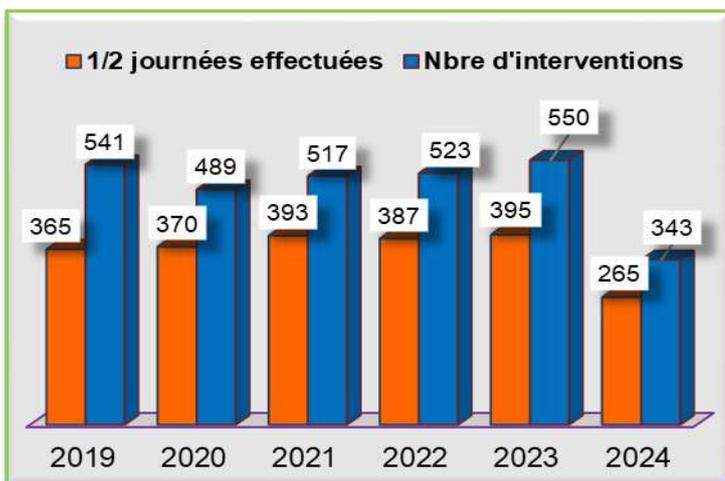
Le 14 décembre 2023, le comité syndical a adopté, par délibération, un nouveau tarif qui est appliqué, depuis le 1er janvier 2024, en fonction du barème, ci-dessous :

SURFACE À TRAITER	TARIFS FORFAITAIRES
Moins de 10 m <sup>2</sup>	350,00 €
De 11 à 20 m <sup>2</sup>	450,00 €
De 21 à 30 m <sup>2</sup>	550,00 €
De 31 à 40 m <sup>2</sup>	650,00 €
De 41 à 50 m <sup>2</sup>	750,00 €
A partir de 51 m <sup>2</sup>	Passage du service pour étude

<u>Communes adhérentes</u>	Nb d'interventions	Nb de 1/2 journées	M <sup>2</sup> de tags nettoyés	Panneaux de signalisations	Affichages sauvages	Nettoyages et sablages (interventions diverses)
AGDE	119	133	233,47	15	3	<p><u>Nettoyage manuel</u> : Demande du CSU : nettoyage des tags sur les globes des caméras de l'école Jacques Prévert</p> <p><u>Nettoyage haute pression</u> : Nettoyage de la mousse sur la statue du Globe place de la Marine</p> <p><u>Déplacements sans intervention</u> : 9 (pas d'accès ou privé sans autorisation)</p>
BESSAN	16	10	12,80		12	
MARSEILLAN	27	27	80,27		2	
FLORENSAC	3	6			2	<p><u>Nettoyage haute pression</u> : Nettoyage des trottoirs et sols de 2 abris-bus devant la mairie</p>
POMÉROLS	5	4		4	2	
PÉZENAS	87	21	341,42	3	7	<p><u>Déplacements sans intervention</u> : 2 (pas d'accès ou privé sans autorisation)</p>
CAZOULS D'HÉRAULT	3	3	0,12			<p><u>Nettoyage haute pression</u> : Nettoyage des marches de l'église Nettoyage du monument aux morts</p>
SAINT-THIBÉRY	9	3	14,92		6	
MONTAGNAC	8	4	12,68	1		<p><u>Sablage</u> : Essai de nettoyage sur les tombes du carré militaire, avant peinture, non concluant (peinture plastifiée résistante)</p>
VIAS	22	17	58,03	2	7	<p><u>Sablage</u> : Sablage avant peinture des 4 têtes de lion de la fontaine</p>
PINET	3	3	7,40			
LÉZIGNAN LA CÈBE	1	2				<p><u>Sablage</u> : Sablage et nettoyage HP de la fontaine de l'église et de son socle</p>
CASTELNAU DE GUERS	3	1	0,16	19		<p><u>Nettoyage</u> : Essai sur un monument pour enlever des tâches de rouille, champignons et mousse, non concluant suite à un risque de dégradation</p>
PORTIRAGNES	19	16	11,63	6		<p><u>Sablage</u> : Essai de décapage des peintures routières sur des places de parking, non concluant</p>
TOURBES	2	4	25,70			
PAULHAN	15	9	19,82			<p><u>Sablage</u> : Sablage de 3 bancs métalliques Sablage de l'intérieur d'une benne d'un véhicule utilitaire à plateau</p>
CAUX *	1	2	16,10			Nettoyage des tags sur le site de la déchèterie
<b>TOTAUX</b>	<b>343</b>	<b>265</b>	<b>834,52</b>	<b>50</b>	<b>41</b>	

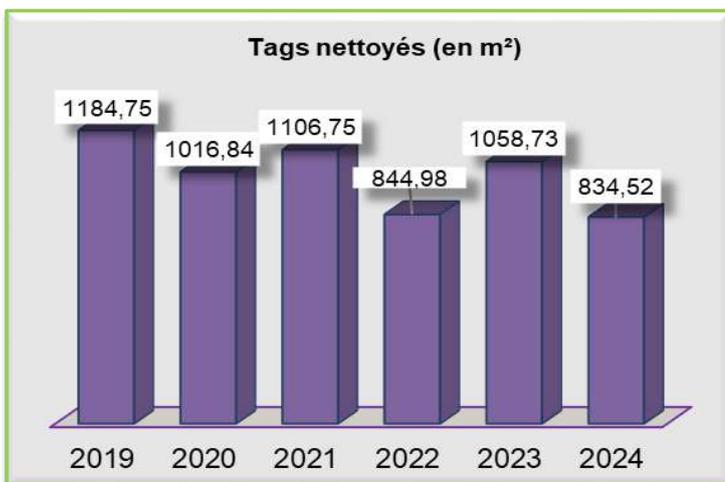
**L'activité de l'année a été perturbée suite à des absences pour accident du travail et maladie de l'agent (du 6 février au 4 mars et du 12 mars au 20 mai inclus). Pendant ces périodes, le service est intervenu seulement pour répondre aux demandes à caractère urgent.**

\* intervention effectuée, à titre onéreux, conformément à la convention existante entre le SIVOM et le SICTOM



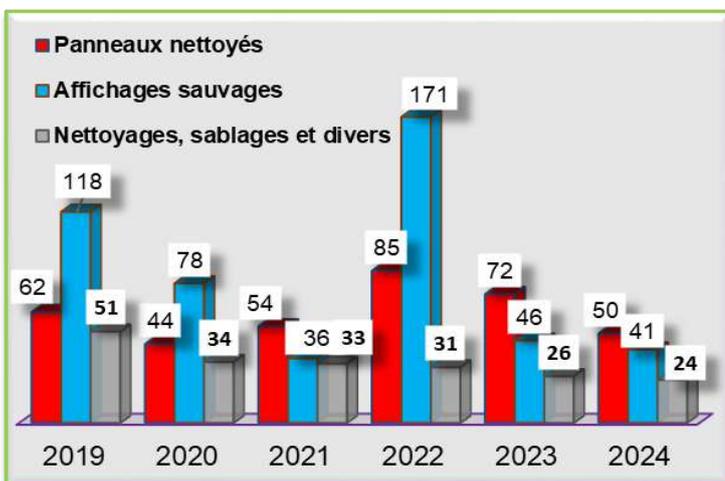
En janvier, l'agent a procédé à la répartition des jours de travail effectifs dédiés à chaque commune en fonction de sa population DGF. Le nombre de plages d'intervention est calculé après déduction des périodes de congés, des jours fériés et des entretiens du matériel.

L'année 2024 a été marquée par deux absences prolongées pour accident du travail et maladie du responsable du service. Pendant cette période, les délégués et les référents des villes adhérentes ont été informés de la situation. Les seules interventions qui ont été traitées étaient à caractère urgent.



L'activité globale annuelle a été réduite à 265 créneaux horaires sur le terrain contre 395 en 2023. La quantité d'interventions a été de l'ordre de 343 pour 550 l'année précédente.

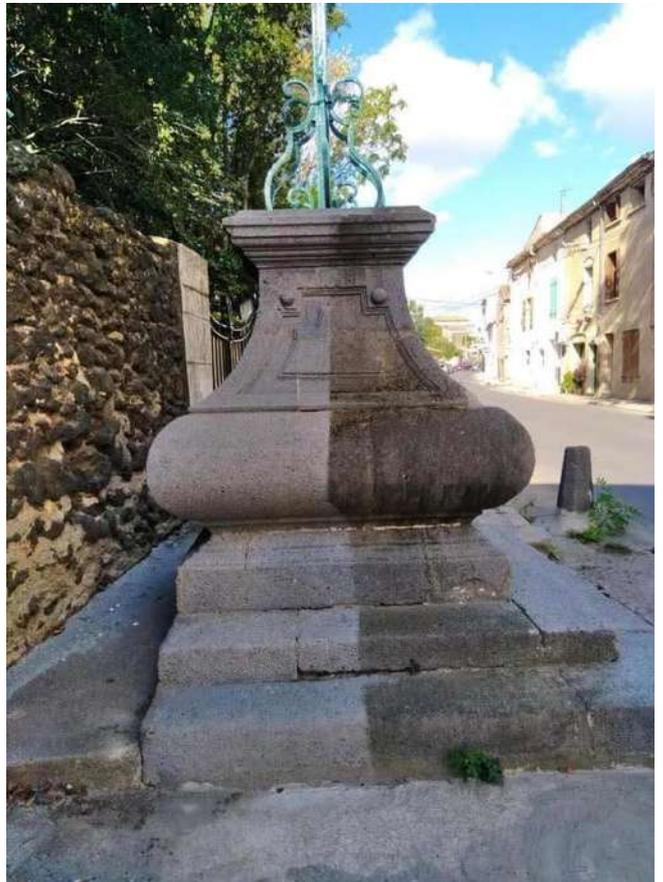
Le nombre de tags enlevés est en adéquation avec les chiffres, ci-dessus, 834,52 m² soit une baisse de 26,87 % en comparaison avec 2023 (1058,73). Le nombre de panneaux nettoyés enregistrés passe de 72 à 50. En ce qui concerne les affichages sauvages, le chiffre relevé (41) reste sensiblement identique, à l'année 2023 (46).



Malgré les perturbations liées à l'absence de l'agent du service, au cours de l'année, cette situation n'a pas gêné la réalisation des interventions diverses. Elles ont pu être programmées à la demande des référents des villes pour valoriser et remettre en état certains patrimoines publics.

L'agent est également intervenu à la demande du SICTOM Pézenas / Agde sur le site de la déchèterie de Caux pour nettoyer les graffitis. Cette prestation a été facturée en fonction du barème mis en place dans la convention validée par délibération du 6 avril 2022.





## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**DÉPENSES TOTALES : 62 875,28 €**

**RECETTES TOTALES : 400,00 €**

La ventilation des dépenses du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

La ventilation des recettes du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

Eau et assainissement	170,00 €
Electricité	779,34 €
Carburant	4 056,02 €
Autres fournitures non stockées	317,70 €
Fournitures de petit équipement	203,96 €
Fournitures d'entretien	136,74 €
Vêtements de travail	708,49 €
Entretien de terrains	600,00 €
Entretien véhicules	786,17 €
Entretien autres biens et mobiliers	8 684,63 €
Assurance multirisque	2 068,14 €
Téléphone	319,23 €
Taxes foncières	171,50 €
Personnel + Charges	43 873,36 €

Autres produits exceptionnels 400,00 €



### HORAIRE DU SERVICE

**- du lundi au jeudi : de 7h30 à 15h00,**  
**- le vendredi : de 7h30 à 14h30.**

### DÉPENSES



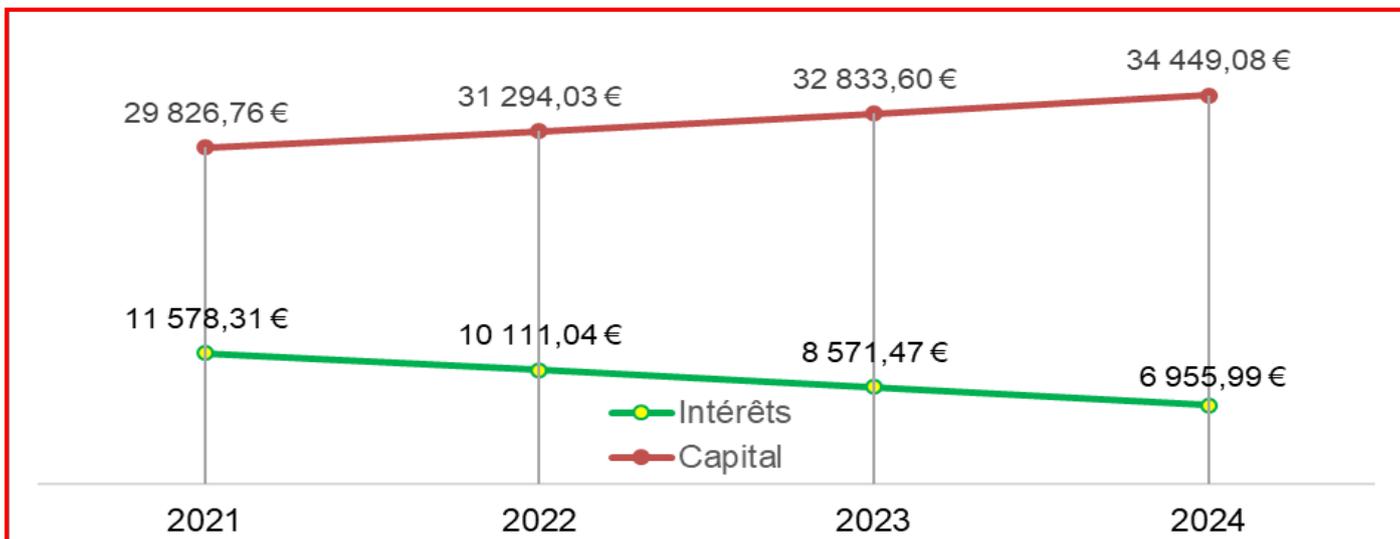
### RECETTES



### SYNTHÈSE

L'année 2024 de la brigade d'enlèvement des tags a été marquée par une absence de plusieurs mois de l'agent titulaire pour raison d'accident du travail et de maladie. Même si le service a fonctionné, il l'a été en mode restreint et cela a permis d'éviter des dépenses dans les postes de consommables et d'entretien du matériel d'hydrogommage. Côté charges de personnel, l'augmentation est mesurée (évolution de carrière de l'agent) et côté charges à caractère général, elles sont en baisse passant de 22.157,86 € en 2023 à 19.001,92 € en 2024. Les frais liés au véhicule demeurent assez stables avec des montants de 786,17 € pour l'entretien et 4.056,02 € pour le carburant. L'année 2025 devrait voir évoluer à la hausse certaines dépenses avec l'agent en poste toute l'année.

Les charges financières du SIVOM concernent uniquement le centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde, intéressant trois communes : Agde, Marseillan et Vias. Jusqu'en 2018, trois emprunts étaient encore en cours suite aux travaux d'agrandissement du centre de secours en 2007. En 2019, un des emprunts s'est éteint. Il reste désormais deux emprunts : un de 435.000 euros qui court jusqu'en 2027 et un de 100.000 euros jusqu'en 2026. De manière globale, on remarque logiquement que la part de remboursement des intérêts baisse. Le montant global de l'annuité à régler est de 41 405,07 €.



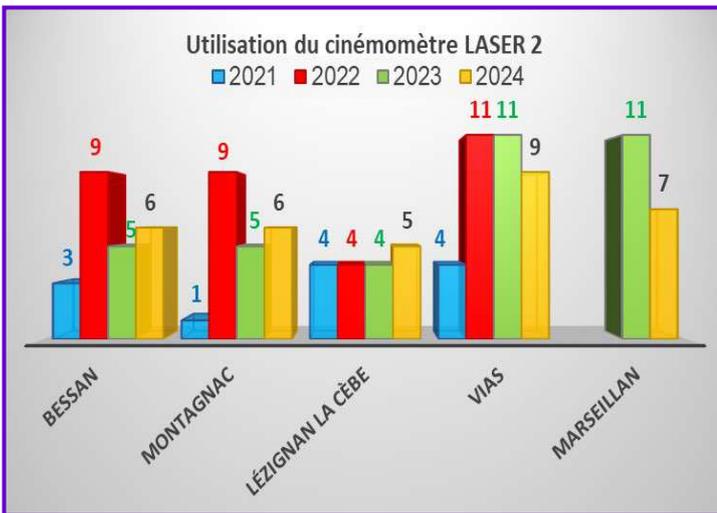
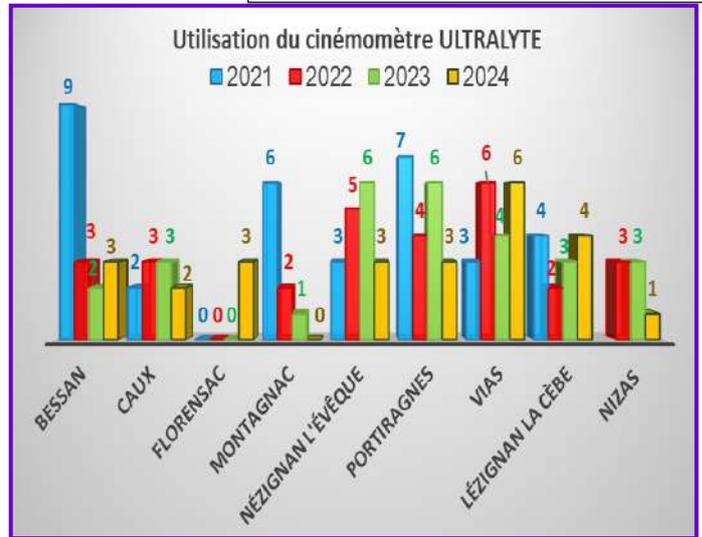
## - La répartition et les taux de participation

Pour déterminer le montant des remboursements dû par les 3 communes concernées, la direction du SIVOM demande au responsable du centre de secours le nombre d'interventions réalisées lors de l'année précédente. Les pourcentages appliqués pour 2024 sont les suivants :

Communes	Nombre d'interventions en 2023	Taux de participation 2024
AGDE	3544	73,20%
MARSEILLAN	726	15,00%
VIAS	571	11,80%
<b>Total</b>	<b>5235</b>	<b>100,00%</b>



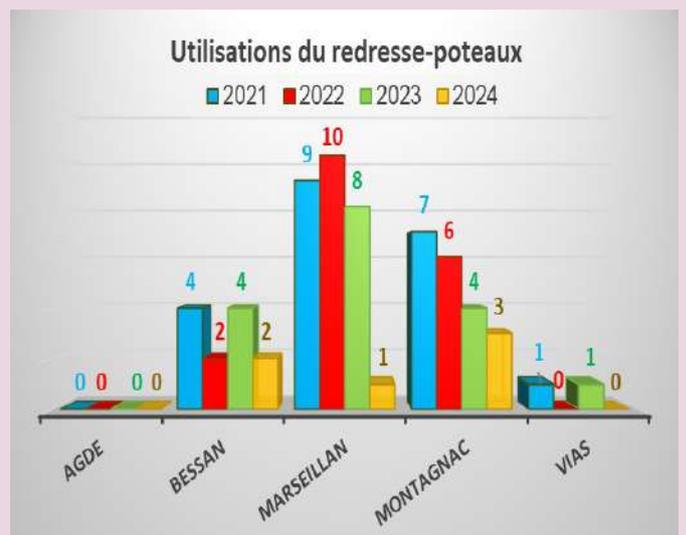
Le cinémomètre Ultralyte ainsi qu'un sonomètre ont été acquis en 2010, pour pallier aux excès de vitesse et aux nuisances sonores dans les communes. La consultation lancée auprès de toutes les communes adhérentes a obtenu un retour positif auprès de 5 d'entre elles : Bessan, Florensac, Montagnac, Nézigian l'Evêque et Pézenas (seulement pour le sonomètre). Actuellement, le groupement qui est arrivé à saturation compte 9 communes adhérentes : Bessan, Caux, Florensac, Lézignan la Cèbe, Montagnac, Nizas, Nézigian l'Evêque, Portiragnes et Vias. Comme chaque année, le coût de l'étalonnage, qui doit être réalisé pour rester en conformité, a été reparté en fonction de la population INSEE des participants.



Pour répondre aux nouvelles demandes des communes en matière d'incivilités routières de plus en plus fréquentes, après avoir lancé une nouvelle consultation auprès de ces communes partenaires le SIVOM a acquis, en 2021, un cinémomètre de nouvelle génération. L'appareil est plus performant, et permet de relever les vitesses à partir d'une distance de 600 mètres. Les 4 villes intéressées par ce nouvel équipement sont : Bessan, Montagnac, Lézignan la Cèbe et Vias. La ville de Marseillan a rejoint la mutualisation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les frais d'étalonnage sont répartis, en fonction de la population INSEE des communes

## - Le redresse-poteaux

Suite aux différents retours des utilisateurs du redresse-poteaux concernant la vétusté de l'appareil liée aux différents épanchements d'huile qui devenaient de plus en plus important, la direction du SIVOM a contacté le fournisseur pour le faire réviser afin de corriger les différents problèmes. L'appareil en service depuis 2015, ne pouvant pas être remis en état, le SIVOM a décidé d'en acheter un nouveau, pris en charge par la collectivité, en mars 2024. Les villes d'Agde et de Marseillan ont quitté la mutualisation, dans le courant de l'année, après avoir acquis leur propre matériel. A ce jour le mutualisation intéresse les communes de Bessan, Montagnac et Vias.



## Les modalités d'utilisation des équipements mutualisés

En fonction du mode de répartition établi lors de la constitution des différentes mutualisations (population INSEE pour les cinémomètres et quotité égale pour le redresse-poteaux) des plannings annuels d'utilisation sont établis et soumis aux communes adhérentes de chaque groupement, pour validation.

Les passations des différents matériels sont effectuées au siège administratif du SIVOM afin qu'une vérification puisse être réalisée à chaque retour. La prise en charge des appareils est portée sur un registre pour savoir, à tout moment, où ils se trouvent et pour valoriser leur temps d'utilisation.

Lors de la réunion du comité syndical, du 11 décembre 2024, plusieurs délibérations ont été adoptées par les délégués afin d'obtenir de nouveaux matériels mutualisés. Dès le retour du contrôle de légalité, les devis validés, par la Présidente, pour l'acquisition de ces nouveaux appareils ont été transmis aux différents fournisseurs. Toutes les livraisons ont été programmées dans le courant du 1er trimestre 2025. Les participations financières seront ensuite répercutées en fonction des modalités prévues pour chaque groupement d'achat.

## Un nouveau sonomètre

Le sonomètre détenu, depuis mars 2010, n'était plus commercialisé. Il est devenu obsolète. Pour répondre au besoin de certaines communes, l'achat d'un appareil de nouvelle génération sera pris en charge par le Sivom pour un montant de **712,80 € T.T.C.** Il sera mis à la disposition des communes adhérentes aux différentes mutualisations de cinémomètre sur demande.



### État de livraison standard :

- CA 1310 : livré en mallette avec piles, boule anti-vent, logiciel sur CD-Rom, 1 prise mâle Jack et avec notice de fonctionnement.

## Un 3<sup>e</sup> cinémomètre

Suite à la consultation lancée pour l'acquisition d'un 3<sup>e</sup> cinémomètre, les communes de Castelnaud de Guers, Nézignan l'Evêque, Portiragnes, Saint-Pons de Mauchiens et Vias ont répondu favorablement. Il est rappelé que le coût de cet appareil a été fixé à **4.810,80 € TTC.**



## Une grignoteuse avec sa remorque de transport

Suite aux échanges lors de la réunion du comité syndical du 3 octobre 2024, à Aumes. Les communes d'Agde, Marseillan, Nizas, Paulhan et Vias ont décidé lors du comité syndical du 11 décembre 2024 de répondre favorablement à la consultation pour l'acquisition, par voie de mutualisation, d'une grignoteuse ainsi que sa remorque de transport. Le coût global de l'ensemble s'élève à **17.160,00 € TTC.** Cette machine sera utilisée par les services techniques des communes adhérentes pour l'enlèvement des peintures routières.

Dès réception, une présentation pour la prise en main des matériels sera organisée sur le site de la fourrière animale basé à Vias (34450).

- Système de contrôle de profondeur DialDown
- Souplesse et contrôle absolu
- Technologie de contrôle des vibrations pour un confort tout au long de la journée
- Elimination des prises de mesures et des conjectures
- Retrait supérieur avec la technologie InstaCut
- Conception robuste pour les chantiers
- Démarrage électrique
- Orifice d'aspiration pour l'élimination de la poussière
- Contrôle de l'opération avec interrupteur à distance



## Administration générale

- Remplacement d'un ordinateur	1 536,30 €
- Remplacement du redresse-poteaux	3 492,72 €
<b>Total</b>	<b>5 029,02 €</b>



## Fourrière animale

- Travaux divers (mise en accès PMR, remplacement des clôtures du site)	25 231,47 €
- Matériel de capture	232,00 €
<b>Total</b>	<b>25 463,47 €</b>



## Enlèvement des tags

- Travaux (entretien du local et création d'une porte de secours)	7 134,00 €
- Remplacement du moteur d'un des rideaux métalliques	1 157,34 €
<b>Total</b>	<b>8 291,34 €</b>





**Création d'un poste à la fourrière animale** : suite au départ en retraite d'un agent titulaire, un emploi à durée déterminée, à temps plein, en contrat PEC a été créé pour le remplacer.

**Mise à jour du tableau des emplois au 1<sup>er</sup> février 2024** : le tableau des emplois de personnel territorial de la collectivité doit être mis à jour suite au départ en retraite d'un agent .

**Mise à jour du tableau des emplois au 15 mars 2024** : le tableau des emplois de personnel territorial de la collectivité doit être modifié suite à l'intégration de l'agent en contrat PEC .

**Protection sociale complémentaire, convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents** : le comité syndical a décidé de donner mandat au CDG 34 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un nouvel organisme d'assurance.

**État annuel des marchés publics au titre de l'année 2023** : la liste est vierge de tout marché pour l'année de référence.

**Bilan des services du SIVOM au titre de l'année 2023** : pour déterminer le coût global du fonctionnement des différentes compétences exercées par le SIVOM, un bilan financier des services est effectué, chaque année.

**Bilan des consommations énergétiques et des fluides des différents service du SIVOM** : suite aux différentes augmentations des coûts et pour information, un état a été présenté sur ces postes pour la période de 2020 à 2023

**Examen et vote du compte de gestion de l'année 2023** : le compte de gestion dressé par le receveur a été présenté en séance et approuvé, à l'unanimité, puisqu'il n'appelle ni observation, ni réserve de la part de l'ordonnateur.

**Compte administratif 2023** : il a été présenté par Christine PRADEL, Vice-Présidente, chargée des finances du syndicat. Le compte administratif dressé par la Présidente, Véronique SALGAS a été validé par l'ensemble des délégués présents.

**Débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2024** : conformément à la mise en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations budgétaires ont été présentées. Elles seront provisionnées au budget primitif pour l'exercice 2024.

**Participation des communes au titre du centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde pour 2024** : les pourcentages de participation pour le remboursement des emprunts ont été fixés, comme suit : Agde 73,20 %, Marseillan 15,00 % et Vias 11,80 %.

**Affectation du résultat 2023 du budget du SIVOM** : une partie du résultat de la section de fonctionnement sera affectée en section d'investissement pour un montant de 100 000,00 €

**Examen et vote du budget primitif de l'année 2024** : après avoir été présenté en détail, le budget a été adopté par l'assemblée.

**Participations des communes au titre de l'année 2024** : suite à la validation du budget primitif, la présentation des projets de participations pour les différents services et les mutualisations de matériel a été effectuée. Ils ont été validés par les délégués.

**Fourrière animale, projet de convention pour la mise à disposition du chenil** : l'association Jamais Sans Mon Chien est désormais bénéficiaire d'une convention visant à l'occupation ponctuelle de box(s) moyennant un tarif de 5,00 € par chien et par jour.

**Cinémomètres, modalités de mutualisation pour la commune de Lézignan la Cèbe** : dans le cadre des interventions de la police pluri-communale les agents de la PM sont autorisés à utiliser les 2 cinémomètres les jours qui leurs sont impartis.

**Convention de participation avec le centre de gestion pour la couverture du risque prévoyance des agents territoriaux** : A la demande du CDG 34, une nouvelle délibération a été soumise au comité syndical qui a décidé de renouveler le mandat pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un nouvel organisme d'assurance.

**Mise à jour du régime indemnitaire en faveur du personnel territorial (RIFSEEP)** : le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement du personnel territorial a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2018, suite à la refonte du régime indemnitaire. Il est renouvelé sans changement de plafond, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.

**Instauration de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat** : les délégués ont décidé d'instaurer la prime au bénéfice des agents titulaires avec versement en une fraction. Elle sera intégrée dans le calcul du salaire de mai 2024.

**Décision modificative n° 1 sur le budget principal 2024** : à la demande du service de Gestion Comptable Littoral une décision modificative a été adoptée pour équilibrer le budget principal 2024.

**Rapport d'activités du SIVOM de l'année 2023** : conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente a présenté le rapport d'activités 2023. Il a été adopté à l'unanimité et sera adressé aux services préfectoraux et aux communes adhérentes pour présentation et vote en séance de leur conseil municipal respectif.

**Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires du personnel** : le comité syndical a instauré une délibération concernant les heures complémentaires et supplémentaires pour déterminer les modalités de rémunération et de récupération.

**Modalités de remboursement des frais de déplacements et de missions professionnels** : Madame la Présidente du SIVOM est chargée de la mise en place des modalités et responsable du caractère exécutoire de ces dernières.

**Information sur les délégués suppléants de la commune d'Agde** : le 20 juin 2024, le conseil municipal de la ville d'Agde a procédé au remplacement de Mme Françoise MEMBRILLA par Mme Michèle TARDY en qualité de déléguée suppléante.

**Installation des nouveaux délégués de la commune de Vias** : suite à un changement au niveau de la représentation de la ville de Vias, M. Bernard SAUCEROTTE a été désigné délégué titulaire et M. Roger GUERIN a été nommé délégué suppléant pour le remplacer.

**Démission de M. Jordan DARTIER, Vice-Président du SIVOM** : le comité syndical a pris acte de cette décision avec prise d'effet immédiate au 19 juillet 2024.

**Election d'un nouveau Vice-Président** : M. Bernard SAUCEROTTE a été élu au premier tour et à la majorité absolue.

**Dépôt d'une déclaration préalable de travaux à la fourrière animale** : en prévision des travaux de remplacement de la clôture de la fourrière animale et de la porte de secours sur le bâtiment adjacent une déclaration a été déposée auprès de l'autorité compétente.

**Admission de créances en non-valeur à la demande du service comptable** : pour réponse à la demande du service de Gestion Comptable Littoral, la somme de 270,00 € a été portée au compte des créances irrécouvrables.

**Autorisation anticipée des dépenses d'investissement pour l'année 2025** : l'assemblée a autorisé les dépenses anticipées d'investissement au titre de l'année 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024.

**Mise à jour du tableau des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2025** : Conformément aux dispositions en vigueur le tableau des emplois du personnel territorial est mis à jour en début de chaque année.

**Taux d'avancement de grade du personnel territorial** : compte tenu de l'évolution réglementaire permettant à un agent de bénéficier d'un avancement, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il convient de fixer le taux d'avancement de grade pour la filière technique.

**Renouvellement du contrat de prévoyance avec le Centre de Gestion de l'Hérault** : suite à la consultation, le comité syndical a décidé de renouveler son adhésion à la protection sociale complémentaire du CDG 34, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Acquisition d'un nouveau sonomètre** : pour remplacer le sonomètre actuel vieillissant, la direction du SIVOM va faire l'acquisition d'un nouvel appareil.

**Bilan de la consultation en vue de l'acquisition d'un 3e cinémomètre (mutualisation)** : un 3e appareil sera acheté pour le compte des villes de Castelnau de Guers, Nézigian l'Evêque, Portiragnes, Saint-Pons de Mauchiens et Vias.

**Bilan de la consultation en vue de l'acquisition d'une grignoteuse (mutualisation)** : une commande sera passée pour répondre au besoin des villes d'Agde, Marseillan, Nizas, Paulhan et Vias.



# ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX - Le compte administratif 2024

Accuse de réception en préfecture  
034-21340322-20250731-2025-07-31-1b-DE  
Date de réception préfecture : 07/08/2025

Envoyé en préfecture le 20/02/2025  
Reçu en préfecture le 20/02/2025  
Publié le  
ID : 034-243400221-20250219-202507-DE

République Française  
Département de l'Hérault



**SIVOM du canton d'Agde**

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

DÉLIBÉRATION n° 2025/07  
du dix-neuf février deux mille vingt-cinq, 18h30

### OBJET : compte administratif 2024

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents : 22  
Nombre de suffrages exprimés : 24  
VOTES : Contre 0 Pour 24  
Date de la convocation : 12/02/2025

#### PRESENTS : 22

AGDE : Mme SALGAS, MM. FREY, GLOMOT, BONNAFOUX  
BESSAN : MM. MARIN, ALBERTOS, ROUX  
VIAS : MM. SAUCEROTTE, BOLINCHES  
MONTAGNAC : M. GUIRAO, Mme TOKOTO  
CASTELNAU DE GUERS : M. MATEO  
FLORENSAC : MM. TUYA, SEGHIER, Mme BENSIALI

SAINT-PONS : Mme PRADEL  
PORTIRAGNES : M. FAURE  
AUMES : Mme DURAND  
NEZIGNAN : M. MARTINEZ  
NIZAS : Mme SEMPERE  
MARSEILLAN : MM. GASC, ARAGON

#### ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 2

MARSEILLAN : M. ROUVIER à M. GASC

MONTAGNAC : M. AUDOUT à M. GUIRAO

#### ABSENTS EXCUSES : 16

AGDE : M. BENTAJOU  
POMEROLS : M. SICARD  
PEZENAS : MM. MOUTOU, LOPEZ, CASTILLO  
CAZOULS D'HERAULT : M. LAMBIEZ  
LEZIGNAN LA CEBE : M. BRIL  
PAULHAN : Mmes DAVIT, LABORDA, M. ALEIX

VIAS : M. DAULIACH  
CAUX : Mme SAUSSOL  
PINET : Mme BASTOUL  
SAINT-THIBERY : Mme OLIVE  
USCLAS : M. RIGAUD  
TOURBES : M. BOUISSEREN

#### SECRETAIRE DE SEANCE : M. ALBERTOS

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Mme Christine PRADEL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Mme Véronique SALGAS, Présidente du Sivom, après s'être fait présenter le budget primitif et la décision modificative de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1.008.336,15		76.023,03		1.084.359,18
Opérations de l'exercice	456.604,98	471.879,47	73.232,91	127.609,71	529.837,89	599.489,18
TOTAUX	456.604,98	1.480.215,62	73.232,91	203.632,74	529.837,89	1.683.848,36
Résultat de clôture						1.154.010,47
Restes à réaliser						0,00
RESULTATS DEFINITIFS						1.154.010,47

2°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau présenté.

Ont signé au registre des délibérations : Mme SALGAS, MM. FREY, GLOMOT, BONNAFOUX, Mme PRADEL, MM. MARIN, ALBERTOS, ROUX, FAURE, SAUCEROTTE, BOLINCHES, Mme DURAND, M. GUIRAO, Mme TOKOTO, MM. MARTINEZ, MATEO, Mme SEMPERE, MM. TUYA, SEGHIER, Mme BENSIALI, MM. GASC, ARAGON.

Ont adopté le compte administratif par procuration : MM. ROUVIER, AUDOUL.

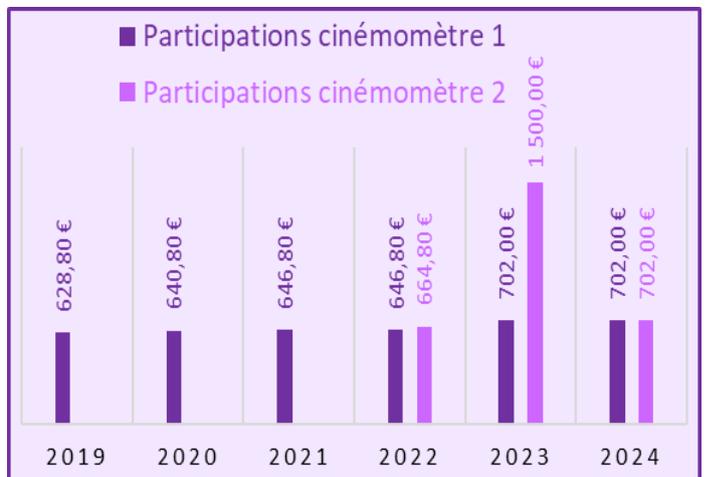
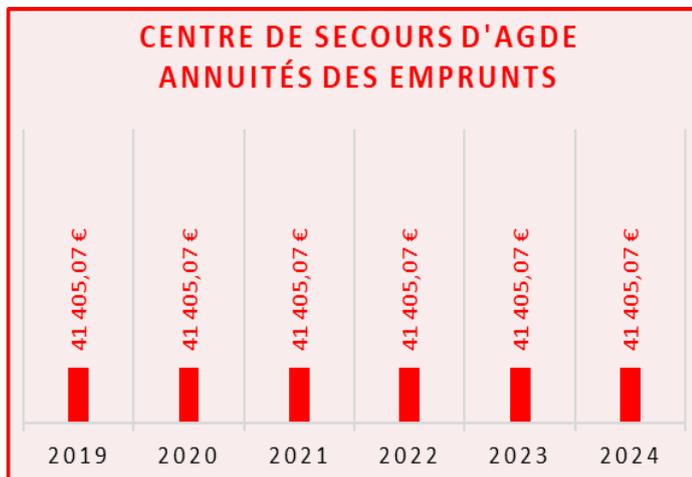
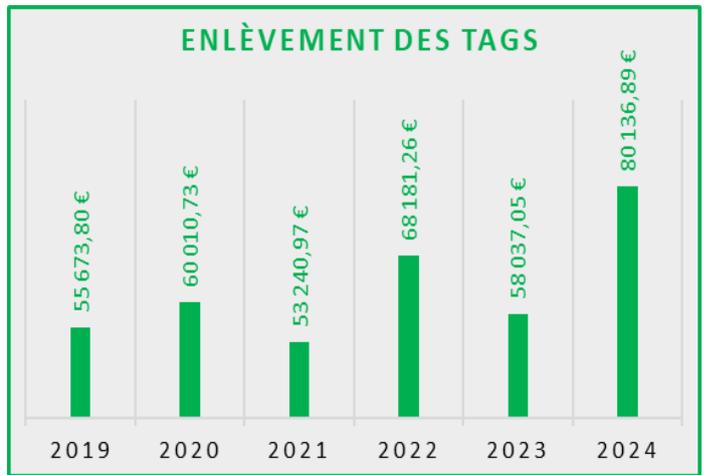
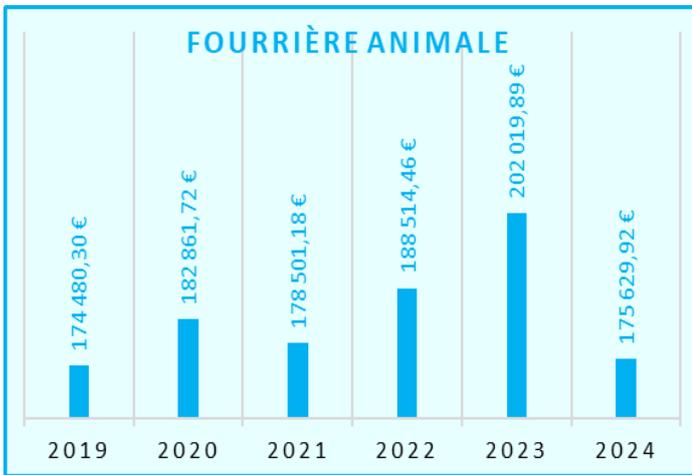
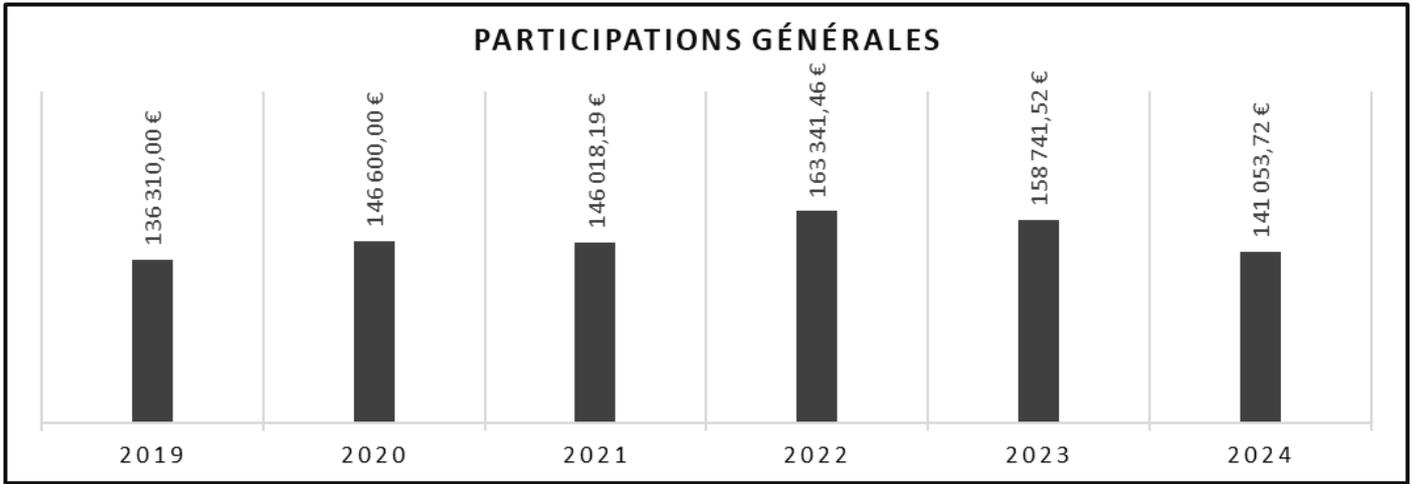
Ainsi fait et délibéré à Agde, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
La Vice-Présidente,  
Christine PRADEL

COMMUNES	Participation générale	Fourrière animale	Brigade d'enlèvement des tags	Centre de secours des pompiers d'Agde	cinémomètre étalonnage Ultralyte 1	cinémomètre étalonnage Laser 2	TOTAL PAR COMMUNES
AGDE	54 897,54 €	62 097,03 €	37 792,00 €	30 308,51 €			185 095,08 €
AUMES	568,73 €	1 084,31 €					1 653,04 €
BESSAN	8 643,52 €	11 946,03 €	3 508,66 €		126,86 €	155,82 €	24 380,89 €
CASTELNAU DE GUERS	1 853,22 €	2 592,83 €	939,60 €				5 385,65 €
CAUX	3 193,71 €	5 650,53 €			60,13 €		8 904,37 €
CAZOULS D'HÉRAULT	605,04 €	872,97 €	279,76 €				1 757,77 €
FLORENSAC	7 783,02 €	10 735,98 €	3 286,82 €		114,58 €		21 920,40 €
LÉZIGNAN LA CÈBE	2 420,20 €	3 363,24 €	992,43 €		35,87 €	44,06 €	6 855,80 €
MARSEILLAN	5 818,98 €		8 485,46 €	6 210,77 €		213,85 €	20 729,06 €
MONTAGNAC	6 810,69 €	9 493,03 €	2 724,21 €		100,94 €	123,98 €	19 252,85 €
NÉZIGNAN LÉVÊQUE	2 121,03 €	3 772,85 €			40,34 €		5 934,22 €
NIZAS	803,64 €	1 428,28 €			15,25 €		2 247,17 €
PAULHAN	5 831,07 €	8 598,51 €	2 497,96 €				16 927,54 €
PÉZENAS	11 582,85 €	16 897,37 €	5 198,21 €				33 678,43 €
PINET	2 930,22 €	4 274,44 €	1 282,28 €				8 486,94 €
POMÉROLS	3 194,18 €	4 612,28 €	1 470,60 €				9 277,06 €
PORTIRAGNES	5 836,19 €	7 001,36 €	3 526,28 €		74,26 €		16 438,09 €
SAINT-THIBÉRY	4 321,37 €	6 358,68 €	1 822,81 €				12 502,86 €
SAINT-PONS DE MAUCHIENS	711,14 €	1 356,96 €					2 068,10 €
TOURBES	661,69 €		1 233,73 €				1 895,42 €
USCLAS D'HÉRAULT	670,38 €	935,36 €					1 605,74 €
VIAS	9 795,31 €	12 557,88 €	5 096,08 €	4 885,79 €	133,77 €	164,29 €	32 633,12 €
<b>Total par secteur</b>	<b>141 053,72 €</b>	<b>175 629,92 €</b>	<b>80 136,89 €</b>	<b>41 405,07 €</b>	<b>702,00 €</b>	<b>702,00 €</b>	<b>439 629,60 €</b>

## SYNTHÈSE

Comme ces dernières années, le SIVOM a fait le choix, compte tenu des augmentations liées à l'inflation, aux énergies et aux hausses de charges de personnel, de maintenir une stabilité des différentes participations des communes : 439.629,60 euros en 2024 contre 462.405,55 euros en 2023. Au titre des participations de l'année 2025, le SIVOM restituera 7.253,64 € pour le service de fourrière animale, 17.661,61 € pour la brigade d'enlèvement des tags et 7.778,40 € pour les frais d'administration générale. L'année 2025 demeure une année encore particulière avec des incertitudes quant aux décisions gouvernementales et le vote du budget de l'Etat encore non définitif au moment du Rapport d'orientations budgétaires voté lors de la présentation des bilans de l'année 2024. Il sera nécessaire de prendre en compte ces éléments à venir dans les propositions de participations lors du vote du budget en mars 2025.





**SIVOM du canton d'Agde  
Hôtel de Ville  
rue Alsace Lorraine  
CS 20007  
34306 AGDE CEDEX**



**04 67 94 61 45  
ou 04 67 94 61 46**



**sivom@ville-agde.fr**



**www.sivom-agde.fr**



**Sivom Du Canton d'Agde**

